

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2020 COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt , le dix neuf juin, le Conseil communautaire légalement convoqué en date du 12 juin 2020, s'est réuni en séance publique à VITRE, sous la présidence de Monsieur Pierre MEHAIGNERIE - Président

Secrétaire de séance : Monsieur REGNIER Teddy

Nombre de conseillers en exercice : 76

Présents : 79

Votants (dont 2 pouvoirs) : 73

Transmis en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 22 juin 2020

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Monique SOCKATH - ARGENTRE DU PLESSIS, Serge LAMY - ARGENTRE DU PLESSIS, Christophe DODARD - ARGENTRE DU PLESSIS, Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET – BAIS, Eric GLINCHE – BAIS, Stéphane DOUABIN – BALAZE, Marie-Renée SAILLANT – BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Elisabeth DELAHAYE – BRIELLES, Fabienne BELLOIR – CHAMPEAUX, Teddy REGNIER – CHATEAUBOURG, Bertrand DAVID – CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE – CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES – CHATEAUBOURG, Danielle DEVILLE - CHATEAUBOURG, Catherine LECLAIR - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHÉMY - CORNILLE, Bernard RENO – DOMAGNE, Magali BUDOR – DOMAGNE, Christian OLIVIER – DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER – DROUGES, Michel ERRARD – ERBREE, Marie-Christine MORICE – ETRELLES, Laurent FESSELIÉ – ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, J oël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Amand LETORT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Mathieu VINCENT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET – LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Sandrine CLEMENT – LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU – MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY – MECE, Christian STEPHAN – MONDEVERT, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Pierre MELOT - MOULINS, Gilbert GERARD – MOUSSE, Yves COLAS – MOUTIERS, Nelly MAREC – PRINCE, Guy FERRE – RANNEE, Christophe FESSELIÉ - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT – ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN – ST M'HERVE, Michel SAUVAGE – TAILLIS, Yannick FOUET – TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Lisiane HUET - VAL D'IZE, Samuel URIEN – VERGEAL, Bruno GATEL – VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC – VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Pierre LEONARDI - VITRE, Christophe LE BIHAN - VITRE, Fabrice HEULOT - VITRE, Anne BRIDEL – VITRE, Jean-Yves BESNARD – VITRE, Vanessa ALLAIN – VITRE, Nicolas MIJOLE – VITRE, Erwann ROUGIER – VITRE, Nicolas KERDRAON – VITRE, Pierre MEHAIGNERIE – VITRE, Pierre DESPRES – LA GUERCHE DE BRETAGNE, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Georges GROUSSARD – PRINCE, Maurice BEAUGENDRE – MECE, Michèle PRACHT - VITRE

Ont donné pouvoir :

Danielle MATHIEU donne pouvoir à Jean-Yves BESNARD, Marie-Cécile TARRIOL donne pouvoir à Isabelle LE CALLENNEC

Etaient absents :

Sébastien FORTIN, Frédéric MARTIN, Constance MOUCHOTTE

Considérant que le quorum est atteint, M. MEHAIGNERIE Président de Vitre Communauté déclare la séance ouverte.

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

DC_2020_065 : Désignation du secrétaire de séance

Le Président expose :

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 9 de notre Règlement intérieur, il appartient au Conseil communautaire de désigner au début de chaque séance son secrétaire.

Il vous est proposé de désigner Monsieur Teddy REGNIER, secrétaire de la présente séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_066 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 21 février 2020

Monsieur le Président de Vitré Communauté soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal de la séance du 21 février 2020, visé par le secrétaire de séance, Monsieur Teddy REGNIER et adressé à chaque conseiller communautaire.

Il vous est proposé d'approuver ledit procès-verbal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_067 : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations du Conseil communautaire - depuis la séance du Conseil communautaire du 21 février 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016, n°106 du 7 juillet 2017 et n°2019_143 du 20 septembre 2019 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;
Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau, par délégation du Conseil communautaire, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu exposé ci-dessous :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

Numéro de décisions	Compétence	Objet
DB_2020_005	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE– EMPLOI- INSERTION	CESSION D'UN BÂTIMENT D'ACTIVITÉS (VAL D'IZE) A LA SOCIÉTÉ LES MÉTALLERIES DES PORTES DE BRETAGNE OU TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ TIERCE S'Y SUBSTITUANT Approbation de la cession du bâtiment au profit de Monsieur GENIN Rémy, domicilié à Vitré, moyennant un prix de cession de 140 000 € HT ; Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;
DB_2020_006	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE– EMPLOI- INSERTION	ASSOCIATION LE FIVE : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT POUR LES ANNÉES 2020-2021 - Approbation de la convention de partenariat et de financement avec l'association LE FIVE ; - Attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € (dont 15 000 € au titre de l'année 2020 et 15 000 € au titre de l'année 2021, sous réserve du respect des modalités de versement précisées dans ladite convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_068 : Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Conseil communautaire - depuis la séance du Conseil communautaire du 21 février 2020

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie de covid-19, qui prévoit qu'il est rendu compte des décisions prises lors de la réunion de l'organe délibérant ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°174 et 175 du 18 avril 2014, n°319 du 26 septembre 2014, n°388 du 12 décembre 2014, n°56 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°8 du 29 janvier 2016, n°28 du 17 mars 2017, n° 2017-107 du 7 juillet 2017 et n° 2019_144 du 20 septembre 2019 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, le Président rend compte des décisions qu'il prend par délégation du Conseil communautaire, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Il vous est proposé de prendre acte du compte-rendu exposé ci-dessous :

Date	Numéro de décisions	Objet
17/02/2020	DP_2020_036	Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire à la Guerche de Bretagne : Marché pour la réalisation d'une étude géotechnique de type G1-G2AVP, attribué à la société CSOL. Le marché est attribué pour un montant de 3 933,00 € HT
18/02/2020	DP_2020_037	Convention d'assistance technique d'assainissement collectif entre Vitré Communauté et VEOLIA Eau – CGE, pour le compte de la commune de Landavran. Le marché est conclu pour une rémunération forfaitaire annuelle de 4 300,00 € HT
18/02/2020	DP_2020_038	Station d'épuration de Balazé : Marché pour la mise en place d'un débitmètre en entrée de station, attribué à SUEZ Eau France. Le marché est conclu pour un montant de 7 740 € HT.
	DP_2020_039	ANNULE
21/02/2020	DP_2020_040	Bâtiment MEEF - Vitré : date de fin du bail dérogatoire conclu avec la société AGROM SERVICES, au 18 février 2020.
21/02/2020	DP_2020_041	Bâtiment MEEF – Vitré : Conclusion d'un bail professionnel au profit de l'association MISSION LOCALE du Pays de Vitré : abroge et remplace la décision du Président N°2019_280 du 26/12/2019 non conforme au bail. Conclusion d'un bail professionnel avec la Mission Locale du Pays de Vitré, conformément au bail dont les principales conditions sont les suivantes : - Surface louée : deux ensembles de locaux comprenant des bureaux situés au 1er et 2nd étage du bâtiment «MEEF» (9 Place du Champ de Foire, Vitré), soit une surface totale de 210,74 m ² ; - Durée de location : du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 ; - Loyer mensuel hors charges : 1 846,08 € - Révision annuelle en fonction de la date anniversaire du présent bail, selon l'indice de référence du coût de construction publié par l'INSEE – Indice de référence : 4ème trimestre de 2019 ; - Forfait de provision pour les charges locatives annuelles : 46 € TTC/ m ² / an, ajusté en fonction des dépenses réelles.
21/02/2020	DP_2020_042	PA de la Grande Haie à Vitré : cession du lot n° 20p au profit de la société 2-MI pour un montant total de 40 324 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge et les frais de notaire ; L'acte authentique de vente devra prendre en compte les modalités de cession détaillées dans le contrat de réservation ; Le raccordement du lot n°20p sera réalisé et financé par ladite société ;
21/02/2020	DP_2020_043	Marché de travaux pour le remplacement du disjoncteur général de la piscine du Bocage à Vitré, attribué à la société SYLVESTRE ENERGIES. Le marché est attribué pour un montant de 8 750,00 € HT.
21/02/2020	DP_2020_044	Marché pour le remplacement de 2 pompes d'alimentation eaux de bassin de la piscine Aquatide, attribué à la société IDEX. Le marché est attribué pour un montant de 7 376,04 € HT.
21/02/2020	DP_2020_045	Marché pour la maintenance et la vérification périodique des installations d'assainissement de la commune de La Guerche-de-Bretagne, attribué à la société Endress + Hauser.

		Le marché est attribué pour un montant total de 10 883,11 € HT pour les années 2020, 2021 et 2022.
25/02/2020	DP_2020_046	Aménagement et sécurisation de la voirie Quartier Ouest à Bais : avenant de transfert partiel de marché avec la commune de Bais et le groupement Sas Pigeon TP / Sas Plançon Bariat, dont le mandataire est Pigeon TP. Le marché est transféré, à effet du 1er janvier 2020, de la commune de Bais à Vitré Communauté pour les prestations et montants suivants : • Assainissement eaux pluviales : 298 045,00 € HT • Assainissement eaux usées : 396 848,00 € HT Les autres clauses du marché restent inchangées.
26/02/2020	DP_2020_047	Convention de mise à disposition, à titre gratuit, au profit du SMICTOM (zone de Plagué, allée des Perrines - Vitré), de la parcelle cadastrée section CK n°72, d'une superficie de 3 646m ² qui jouxte le site de Valoparc, afin qu'il puisse bénéficier des quais pour y déposer des bennes à usage de stockage.
26/02/2020	DP_2020_048	Hôtel d'entreprises Châteaubourg : Conclusion d'un avenant n° 1 au bail commercial avec la société NEW MEDRIA Les nouvelles conditions de location sont les suivantes : • Surfaces louées : Bureaux A 016 (22,56m ²), A 017 (15,08m ²), A 018(18,07m ²), A 019 (51,03m ²), A 020 (20,86m ²), A 025 (7,60m ²), A115 (12,27m ²), A116 (20,77m ²), A117 (12,33m ²), A126 (15,74m ²), B 002 (9,62m ²), B 101(11,06m ²) et parties communes (34,30m ²) • Loyer : 8,28€ HT/m ² /mois, soit 2 080,69€ HT/mois • Charges locatives : forfait mensuel de 2,57€ HT/m ² /mois, soit 642,82€ HT/mois, réactualisé à chaque anniversaire en fonction des dépenses réellement constatées • Refacturation de la taxe foncière au prorata de la surface utilisée.
27/02/2020	DP_2020_049	Marché pour la réalisation d'une mission de coordination SPS pour l'extension et l'aménagement du Centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) de Vitré, attribué à la société ABG Le marché est attribué pour un montant de 3 220 € HT.
27/02/2020	DP_2020_050	Convention d'occupation précaire au profit de M. Claude TIRIAU pour une parcelle de terre (surface de 35a26ca), située à Bais – ZA du Chardonneret, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 135.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 47.60 €.
27/02/2020	DP_2020_051	Convention d'occupation précaire au profit de M. et Mme JEHANNIN pour une parcelle de terre (surface de 41a15ca), située sur la commune de BALAZE, PA de la Haute Bouexiere, du 1 ^{er} mars 2020 au 27 février 2021, à titre gratuit.
27/02/2020	DP_2020_052	Convention d'occupation précaire au profit de M. Christian RENOUARD pour des parcelles de terre (surface de 2 ha49a02ca), situées sur la commune de Bais – ZA du Chardonneret, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 135.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 336.18 €.
27/02/2020	DP_2020_053	Convention d'occupation précaire au profit de M. Dominique COLOMBEL, pour des parcelles de terre (surface de 6 ha05a25ca), situées sur la commune de Bais – ZA du Chardonneret, du 1er mars au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 135.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 817.09 €.
27/02/2020	DP_2020_054	Convention d'occupation précaire au profit de M. Laurent CORNEE, pour des parcelles de terre (surface de 1 ha08a63ca), situées sur la commune d'Availles-sur-Seiche – ZA de Beauvais, du 1 ^{er} mars au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 75,00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 81,47 €.
27/02/2020	DP_2020_055	Convention d'occupation précaire au profit de M. et Mme ACARY, pour des parcelles de terre (surface de 5 ha47a23ca), situées sur la commune de Bréal-sous-Vitré – ZI du Relais, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 137,20 € par hectare et par an, soit la somme totale de 750,80 €.
27/02/2020	DP_2020_056	Convention d'occupation précaire au profit de M. Jean-Pierre PASQUET, pour des parcelles de terre (surface de 5 ha71a65 ca), situées sur la commune de Châtillon-en-Vendelais – ZA de la Chapellerie, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 75.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 428.74 €.
27/02/2020	DP_2020_057	Convention d'occupation précaire au profit de M. Didier MESSAGER, pour la parcelle de terre (surface de 1 ha50a00ca), située sur la commune de Châtillon-en-Vendelais – ZA de la Pimotière, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 75.00 € par hectare et par an,

		soit la somme totale de 112.50 €.
27/02/2020	DP_2020_058	Convention d'occupation précaire au profit de M. Denis PIERRE, pour des parcelles de terre (surface de 2 ha86a10ca), situées sur la commune de Châteaubourg/Domagné – ZA de la Gaultière, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 75.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 214.58 €.
27/02/2020	DP_2020_059	Convention d'occupation précaire au profit de M. Roland DOINEAU, pour des parcelles (surface de 4 ha60a95ca), situées sur la commune de Domalain – ZA de la Vague de la Noë, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 75.00 € l'hectare, soit la somme totale de 345,71 €.
27/02/2020	DP_2020_060	Convention d'occupation précaire au profit de M. Eric ORHANT, pour une parcelle de terre (surface de 1 ha62a00ca), située sur la commune d'Etelles – ZA Piquet Nord, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée pour la présente période à 137,20 € par hectare et par an, soit la somme totale de 222,26 €.
27/02/2020	DP_2020_061	Convention d'occupation précaire au profit de M. Jean-Yves LERETRIF, pour des parcelles de terre (surface de 3 ha43a00ca), situées sur la commune de Montreuil-sous-Pérouse – ZA Gérard 2, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 80.00 € par hectare et par an, soit la somme totale de 274.40 €.
27/02/2020	DP_2020_062	Convention d'occupation précaire au profit de M. Pierre-Yves MARTIN, pour une parcelle de terre (surface de 4 ha20a00ca), située sur la commune de Torcé – ZA du Haut Montigné, du 1er mars 2020 au 27 février 2021, à titre gratuit.
27/02/2020	DP_2020_063	Convention d'occupation précaire au profit de M. Yannick WEBBERT, pour une parcelle de terre (surface de 8a00ca), située sur la commune de Vitré – ZA de La Grande Haie: du 1 ^{er} mars 2020 au 27 février 2021, moyennant le versement d'une redevance d'occupation fixée à 150 € par hectare et par an, soit la somme totale de 12 €.
28/02/2020	DP_2020_064	Travaux de restructuration de l'îlot Saint Martin à Balazé : avenant de transfert partiel de marché avec la commune de Balazé et l'entreprise MAN TP. Le marché est transféré, à effet du 1er janvier 2020, de la commune de Balazé à Vitré Communauté pour les prestations et montants suivants : • Assainissement eaux pluviales : 49 708,90 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) • Assainissement eaux usées : 14 594,60 € HT (tranche ferme + tranche optionnelle) Les autres clauses du marché restent inchangées.
4/03/2020	DP_2020_065	Travaux d'aménagement de la rue de la Mairie à Montautour : avenant de transfert partiel de marché avec la commune de Montautour et les établissements SECHE. Le marché est transféré, à effet du 1er janvier 2020, de la commune de Montautour à Vitré Communauté pour les prestations et montants suivants : • Assainissement eaux pluviales : 54 571,35 € HT Les autres clauses du marché restent inchangées.
4/03/2020	DP_2020_066	Marché de prestations ménagères pour la maison médicale de garde, boulevard Saint Martin à Vitré, attribué à la société Vitré Nettoyage Services. Le marché est d'une durée d'un mois, renouvelable jusqu'au 31/12/2020. Le montant mensuel s'élève à 921,50 € HT.
4/03/2020	DP_2020_067	Marché pour la remise en état du clarificateur de la STEP de Balazé, attribué à la société SUEZ Eau France. Le marché est attribué pour un montant de 23 961,00 € HT.
6/03/2020	DP_2020_068	Marché pour la fourniture de 19 électrovannes pour la STEP de Vitré, attribué à la société VEOLIA. Le marché est conclu au prix de 7 139,72 € HT.
6/03/2020	DP_2020_069	Marché pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le service assainissement, attribué à la société TOP OFFICE. Le marché est conclu au prix de 7 654,80 €.
9/03/2020	DP_2020_070	Marché pour l'acquisition de véhicules pour les services de Vitré Communauté – lot N° 2 : fourniture d'un véhicule pour le service assainissement, attribué à la société SAS Guilmault. Le marché est conclu pour un montant de 12 434,26 € HT, frais de mise à la route et d'immatriculation inclus.
9/03/2020	DP_2020_071	Marché pour l'acquisition de véhicules pour les services de Vitré Communauté – lot N° 1 : fourniture d'un véhicule pour le service assainissement, attribué à la société SAS Guilmault.

		Le marché est conclu pour un montant de 12 434,26 € HT, frais de mise à la route et d'immatriculation inclus.																																																																																																																																																																																																																		
10/03/2020	DP_2020_072	<p>Maîtrise d'oeuvre pour l'extension et l'aménagement du centre de ressources arts et lecture publique (CRALP) : modification n°1 au marché n°2019VITRE059MP, conclu entre Vitre Communauté et le groupement Atelier du Gué / DG Construction / Forces et Appuis / Icofluides.</p> <p>Cette modification a pour objet de rémunérer la réalisation d'une nouvelle esquisse de projet, soit une plus-value de 1 800 € HT.</p> <p>Le montant du marché est ainsi porté à 44 900 € HT, décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission de base : 37 500 € HT (taux de 7,5 % du montant des travaux) • Esquisse supplémentaire : 1 800,00 € HT • Mission SSI : 2 750,00 € HT • Mission OPC : 2 850,00 € HT 																																																																																																																																																																																																																		
10/03/2020	DP_2020_073	Versement des fonds de concours suivants :																																																																																																																																																																																																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Commune</th> <th>Date demande subvention</th> <th>Date réception dossier complet</th> <th>Description de l'opération</th> <th>Montant HT opération</th> <th>Montant subventions</th> <th>Autres fonds de concours Vitre Cré déjà attribués sur le même projet</th> <th>Fonds de concours Vitre Communauté</th> <th>% aides publiques</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POCE LES BOIS</td> <td>03/02/2020</td> <td>03/02/2020</td> <td>Réhabilitation Extension de la remise en espace fournis sanitaires PMR et salle associative - Closerie du Bourg</td> <td>145 500,00 €</td> <td>15 000,00 €</td> <td></td> <td>60 000,00 €</td> <td>52 %</td> <td>Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019</td> </tr> <tr> <td>POCE LES BOIS</td> <td>03/02/2020</td> <td>03/02/2020</td> <td>Aménagement des abords de la Vilaine</td> <td>443 500,00 €</td> <td>140 597,00 €</td> <td></td> <td>76 000,00 €</td> <td>49 %</td> <td>Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019</td> </tr> <tr> <td>MOUSSE</td> <td>03/02/2020</td> <td>03/02/2020</td> <td>Création d'une aire de jeux pour enfants et acquisition d'agres Fitness</td> <td>33 161,82 €</td> <td>14 575,70 €</td> <td></td> <td>9 293,02 €</td> <td>72 %</td> <td>Plan de Financement corrigé</td> </tr> <tr> <td>LA CHAPELLE ERBREE</td> <td>02/12/2019</td> <td>02/12/2019</td> <td>Investissement Voirie Chemin La Blandinière et Grand Village (Réfection)</td> <td>6 605,00 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>3 300,00 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LA CHAPELLE ERBREE</td> <td>21/01/2020</td> <td>21/01/2020</td> <td>Changement des menuiseries de la Mairie, de la Salle des Associations et des logements de la Résidence des Charmilles</td> <td>18 923,80 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>9 461,90 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>LA CHAPELLE ERBREE</td> <td>21/01/2020</td> <td>21/01/2020</td> <td>Travaux de voirie VC5 Grand Village et La Chesnellière</td> <td>18 050,00 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>9 025,00 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DOMAGNE</td> <td>27/01/2020</td> <td>27/01/2020</td> <td>Réhabilitation d'un bâtiment ancien en centre bourg en 3 logements d'habitation</td> <td>540 739,75 €</td> <td>132 000,00 €</td> <td>32 000,00 €</td> <td>52 000,00 €</td> <td>40 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MARPIRE</td> <td>21/01/2020</td> <td>21/01/2020</td> <td>Création d'un espace loisirs</td> <td>23 808,17 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>11 904,09 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MARPIRE</td> <td>21/01/2020</td> <td>21/01/2020</td> <td>Programme Voirie 2020</td> <td>46 613,69 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>23 051,38 €</td> <td>49 %</td> <td>Plan de Financement corrigé</td> </tr> <tr> <td>SAINT CHRISTOPHE DES BOIS</td> <td>26/12/2019</td> <td>26/12/2019</td> <td>Extension du cimetière</td> <td>107 541,57 €</td> <td>43 016,00 €</td> <td></td> <td>20 000,00 €</td> <td>59 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PRINCE</td> <td>24/12/2019</td> <td>24/12/2019</td> <td>Aménagement du bâtiment communal: Mairie-Salles communales-Agence postale</td> <td>464 464,00 €</td> <td>225 000,00 €</td> <td>35 000,00 €</td> <td>64 885,40 €</td> <td>70 %</td> <td>Plan de Financement corrigé</td> </tr> <tr> <td>MONDEVERT</td> <td>23/12/2019</td> <td>23/12/2019</td> <td>Aménagement d'un espace de convivialité en centre bourg</td> <td>474 000,00 €</td> <td>270 928,00 €</td> <td></td> <td>56 834,00 €</td> <td>69 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>DOMALAIN</td> <td>16/01/2020</td> <td>16/01/2020</td> <td>Travaux de voirie ZAC des Cerisiers</td> <td>315 777,00 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>57 340,20 €</td> <td>18 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MONTREUIL DES LANDES</td> <td>20/01/2020</td> <td>20/01/2020</td> <td>Programme Voirie 2020 - Route de l'Eglée</td> <td>51 000,00 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>25 500,00 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MONTREUIL DES LANDES</td> <td>19/12/2019</td> <td>19/12/2019</td> <td>Travaux à l'église - Solivage</td> <td>3 335,20 €</td> <td>- €</td> <td></td> <td>1 667,60 €</td> <td>50 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ARGENTRE DU PLESSIS</td> <td>18/12/2019</td> <td>18/12/2019</td> <td>Aménagement d'un terrain de football synthétique</td> <td>844 330,00 €</td> <td>360 062,00 €</td> <td></td> <td>173 016,00 €</td> <td>63 %</td> <td>Plan de Financement corrigé</td> </tr> <tr> <td>DROUGES</td> <td>20/02/2020</td> <td>20/02/2020</td> <td>Réfection de la toiture de la salle polyvalente</td> <td>31 024,25 €</td> <td></td> <td></td> <td>14 196,94 €</td> <td>46 %</td> <td>Plan de Financement corrigé</td> </tr> <tr> <td>CHAMPEAUX</td> <td>29/11/2019</td> <td>29/11/2019</td> <td>Travaux d'effacement de réseaux électriques Rue des Ecoles</td> <td>143 421,00 €</td> <td>93 286,00 €</td> <td></td> <td>21 450,00 €</td> <td>80 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TAILLIS</td> <td>03/03/2020</td> <td>03/03/2020</td> <td>Extension de la salle du Bosquet</td> <td>215 342,69 €</td> <td>93 518,80 €</td> <td></td> <td>46 717,44 €</td> <td>65 %</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>735 642,97 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitre Cré déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitre Communauté	% aides publiques	Commentaires	POCE LES BOIS	03/02/2020	03/02/2020	Réhabilitation Extension de la remise en espace fournis sanitaires PMR et salle associative - Closerie du Bourg	145 500,00 €	15 000,00 €		60 000,00 €	52 %	Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019	POCE LES BOIS	03/02/2020	03/02/2020	Aménagement des abords de la Vilaine	443 500,00 €	140 597,00 €		76 000,00 €	49 %	Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019	MOUSSE	03/02/2020	03/02/2020	Création d'une aire de jeux pour enfants et acquisition d'agres Fitness	33 161,82 €	14 575,70 €		9 293,02 €	72 %	Plan de Financement corrigé	LA CHAPELLE ERBREE	02/12/2019	02/12/2019	Investissement Voirie Chemin La Blandinière et Grand Village (Réfection)	6 605,00 €	- €		3 300,00 €	50 %		LA CHAPELLE ERBREE	21/01/2020	21/01/2020	Changement des menuiseries de la Mairie, de la Salle des Associations et des logements de la Résidence des Charmilles	18 923,80 €	- €		9 461,90 €	50 %		LA CHAPELLE ERBREE	21/01/2020	21/01/2020	Travaux de voirie VC5 Grand Village et La Chesnellière	18 050,00 €	- €		9 025,00 €	50 %		DOMAGNE	27/01/2020	27/01/2020	Réhabilitation d'un bâtiment ancien en centre bourg en 3 logements d'habitation	540 739,75 €	132 000,00 €	32 000,00 €	52 000,00 €	40 %		MARPIRE	21/01/2020	21/01/2020	Création d'un espace loisirs	23 808,17 €	- €		11 904,09 €	50 %		MARPIRE	21/01/2020	21/01/2020	Programme Voirie 2020	46 613,69 €	- €		23 051,38 €	49 %	Plan de Financement corrigé	SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	26/12/2019	26/12/2019	Extension du cimetière	107 541,57 €	43 016,00 €		20 000,00 €	59 %		PRINCE	24/12/2019	24/12/2019	Aménagement du bâtiment communal: Mairie-Salles communales-Agence postale	464 464,00 €	225 000,00 €	35 000,00 €	64 885,40 €	70 %	Plan de Financement corrigé	MONDEVERT	23/12/2019	23/12/2019	Aménagement d'un espace de convivialité en centre bourg	474 000,00 €	270 928,00 €		56 834,00 €	69 %		DOMALAIN	16/01/2020	16/01/2020	Travaux de voirie ZAC des Cerisiers	315 777,00 €	- €		57 340,20 €	18 %		MONTREUIL DES LANDES	20/01/2020	20/01/2020	Programme Voirie 2020 - Route de l'Eglée	51 000,00 €	- €		25 500,00 €	50 %		MONTREUIL DES LANDES	19/12/2019	19/12/2019	Travaux à l'église - Solivage	3 335,20 €	- €		1 667,60 €	50 %		ARGENTRE DU PLESSIS	18/12/2019	18/12/2019	Aménagement d'un terrain de football synthétique	844 330,00 €	360 062,00 €		173 016,00 €	63 %	Plan de Financement corrigé	DROUGES	20/02/2020	20/02/2020	Réfection de la toiture de la salle polyvalente	31 024,25 €			14 196,94 €	46 %	Plan de Financement corrigé	CHAMPEAUX	29/11/2019	29/11/2019	Travaux d'effacement de réseaux électriques Rue des Ecoles	143 421,00 €	93 286,00 €		21 450,00 €	80 %		TAILLIS	03/03/2020	03/03/2020	Extension de la salle du Bosquet	215 342,69 €	93 518,80 €		46 717,44 €	65 %		TOTAL							735 642,97 €		
Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitre Cré déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitre Communauté	% aides publiques	Commentaires																																																																																																																																																																																																											
POCE LES BOIS	03/02/2020	03/02/2020	Réhabilitation Extension de la remise en espace fournis sanitaires PMR et salle associative - Closerie du Bourg	145 500,00 €	15 000,00 €		60 000,00 €	52 %	Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019																																																																																																																																																																																																											
POCE LES BOIS	03/02/2020	03/02/2020	Aménagement des abords de la Vilaine	443 500,00 €	140 597,00 €		76 000,00 €	49 %	Annule et remplace la DB 2019_001 du 14/01/2019																																																																																																																																																																																																											
MOUSSE	03/02/2020	03/02/2020	Création d'une aire de jeux pour enfants et acquisition d'agres Fitness	33 161,82 €	14 575,70 €		9 293,02 €	72 %	Plan de Financement corrigé																																																																																																																																																																																																											
LA CHAPELLE ERBREE	02/12/2019	02/12/2019	Investissement Voirie Chemin La Blandinière et Grand Village (Réfection)	6 605,00 €	- €		3 300,00 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
LA CHAPELLE ERBREE	21/01/2020	21/01/2020	Changement des menuiseries de la Mairie, de la Salle des Associations et des logements de la Résidence des Charmilles	18 923,80 €	- €		9 461,90 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
LA CHAPELLE ERBREE	21/01/2020	21/01/2020	Travaux de voirie VC5 Grand Village et La Chesnellière	18 050,00 €	- €		9 025,00 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
DOMAGNE	27/01/2020	27/01/2020	Réhabilitation d'un bâtiment ancien en centre bourg en 3 logements d'habitation	540 739,75 €	132 000,00 €	32 000,00 €	52 000,00 €	40 %																																																																																																																																																																																																												
MARPIRE	21/01/2020	21/01/2020	Création d'un espace loisirs	23 808,17 €	- €		11 904,09 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
MARPIRE	21/01/2020	21/01/2020	Programme Voirie 2020	46 613,69 €	- €		23 051,38 €	49 %	Plan de Financement corrigé																																																																																																																																																																																																											
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	26/12/2019	26/12/2019	Extension du cimetière	107 541,57 €	43 016,00 €		20 000,00 €	59 %																																																																																																																																																																																																												
PRINCE	24/12/2019	24/12/2019	Aménagement du bâtiment communal: Mairie-Salles communales-Agence postale	464 464,00 €	225 000,00 €	35 000,00 €	64 885,40 €	70 %	Plan de Financement corrigé																																																																																																																																																																																																											
MONDEVERT	23/12/2019	23/12/2019	Aménagement d'un espace de convivialité en centre bourg	474 000,00 €	270 928,00 €		56 834,00 €	69 %																																																																																																																																																																																																												
DOMALAIN	16/01/2020	16/01/2020	Travaux de voirie ZAC des Cerisiers	315 777,00 €	- €		57 340,20 €	18 %																																																																																																																																																																																																												
MONTREUIL DES LANDES	20/01/2020	20/01/2020	Programme Voirie 2020 - Route de l'Eglée	51 000,00 €	- €		25 500,00 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
MONTREUIL DES LANDES	19/12/2019	19/12/2019	Travaux à l'église - Solivage	3 335,20 €	- €		1 667,60 €	50 %																																																																																																																																																																																																												
ARGENTRE DU PLESSIS	18/12/2019	18/12/2019	Aménagement d'un terrain de football synthétique	844 330,00 €	360 062,00 €		173 016,00 €	63 %	Plan de Financement corrigé																																																																																																																																																																																																											
DROUGES	20/02/2020	20/02/2020	Réfection de la toiture de la salle polyvalente	31 024,25 €			14 196,94 €	46 %	Plan de Financement corrigé																																																																																																																																																																																																											
CHAMPEAUX	29/11/2019	29/11/2019	Travaux d'effacement de réseaux électriques Rue des Ecoles	143 421,00 €	93 286,00 €		21 450,00 €	80 %																																																																																																																																																																																																												
TAILLIS	03/03/2020	03/03/2020	Extension de la salle du Bosquet	215 342,69 €	93 518,80 €		46 717,44 €	65 %																																																																																																																																																																																																												
TOTAL							735 642,97 €																																																																																																																																																																																																													
10/03/2020	DP_2020_074	Mise à disposition, à titre gracieux de la salle du PAE-PIJ de la Guerche-de-Bretagne, au profit de l'association TWIRLING SPORT de la Guerche-de-Bretagne, pour la durée des réunions des membres du bureau de ladite association, en fonction de la disponibilité de cette salle.																																																																																																																																																																																																																		
10/03/2020	DP_2020_075	Convention 2020 avec l'hôpital de jour La Valière (Pole G.04/G.06 du Centre Hospitalier Guillaume Régnier) pour l'attribution d'un créneau hebdomadaire à la piscine du Bocage le jeudi de 11h15 à 12h30, à un tarif de 3,90€ par adulte par séance (tarif groupe), et gratuit pour les accompagnateurs.																																																																																																																																																																																																																		
10/03/2020	DP_2020_076	<p>Modification n° 1 au marché pour les travaux relatifs à la réhabilitation de la place Henri Platier à La Guerche de Bretagne (Lot n°2 Assainissement - travaux eaux usées) - attribué à l'entreprise Plançon Bariat.</p> <p>Le montant de cette modification est de + 936,00 € HT, représentant une plus-value de</p>																																																																																																																																																																																																																		

		1,15 % du marché initialement conclu par la commune de La Guerche.
11/03/2020	DP_2020_077	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2018VITRE061AC pour la réalisation de travaux d'entretien et travaux neufs de voirie et réseaux (lot 2 : assainissement, réseaux divers) avec la ville de Vitré, le SYMEVAL et le groupement représenté par FTPB. Cet avenant aura pour effet de scinder le contrat initial en 3 contrats distincts (selon les transferts de compétences opérés), Les clauses initiales du contrat s'appliquent et demeurent inchangées.
17/03/2020	DP_2020_078	Hôtel d'entreprises Châteaubourg – bail avec la société ERGO & VIE : suspension des loyers des mois de mars et avril 2020 : Considérant la demande, en date du 17 mars 2020, de la société ERGO&VIE, de suspendre le paiement des loyers, au regard de la crise sanitaire actuelle (covid-19) et de l'absence d'activité justifiées par la prise de mesures gouvernementales, les loyers dus par la société ERGO&VIE pour les mois de mars et d'avril 2020 sont suspendus ; Le recouvrement de ces créances sur les deux derniers mois de l'année 2020, est mis en place dans les conditions à déterminer avec la société ERGO&VIE.
17/03/2020	DP_2020_079	Hôtel d'entreprises Châteaubourg – bail dérogatoire avec la société WEGEO : suspension des loyers des mois de mars et avril 2020 : Considérant la demande, en date du 17 mars 2020, de la société WEGEO, de suspendre le paiement des loyers, au regard de la crise sanitaire actuelle (covid-19) et de l'absence d'activité justifiées par la prise de mesures gouvernementales, les loyers dus par la société WEGEO pour les mois de mars et d'avril 2020 sont suspendus ; Le recouvrement de ces créances sur les deux derniers mois de l'année 2020, est mis en place dans les conditions à déterminer avec la société WEGEO.
19/03/2020	DP_2020_080	Mise à disposition, à titre gracieux, de la salle du PAE/PIJ de la Guerche-de-Bretagne au profit de la copropriété « Le Clos des sources » de la Guerche-de-Bretagne, pour la durée des réunions des membres du bureau de ladite copropriété, en fonction de la disponibilité de cette salle.
19/03/2020	DP_2020_081	Atelier-relais de Taillis : résiliation du bail dérogatoire conclu avec la société LEBLANC ENVIRONNEMENT à la date du 31 mars 2020.
16/03/2020	DP_2020_082	Hôtel d'entreprises Châteaubourg – signature de l'avenant 1 au bail dérogatoire avec la Société WEGEO suite à la transmission des nouveaux statuts et le changement de dénomination sociale de la société WEGEO au 12 mars 2020, désormais WEGEO 3.0.
25/03/2020	DP_2020_083	Marché pour des travaux de raccordement du branchement eaux usées de l'école publique de Louvigné-de-Bais, attribué à la société Plançon Bariat. Le marché est attribué pour un montant de 3 792,90 € HT.
25/03/2020	DP_2020_084	Marché de travaux de réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie à Mondevert, attribué à la société PIGEON TP. Le marché est attribué pour un montant de 13 600,00 € HT.
25/03/2020	DP_2020_085	Marché pour le déplacement d'ouvrage de Télécom en vue de l'aménagement d'un « tourne à gauche » sur la RD 178 pour l'accès au parc d'activités communautaire de « Pigeon Blanc » à Saint-Germain-du-Pinel, attribué à la société ORANGE. Adresse du siège social : ORANGE SA - 78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris
30/03/2020	DP_2020_086	Signature d'une convention d'occupation précaire au profit de l'EARL CATHELINE jusqu'au 30 mars 2021, pour les parcelles de terre situées sur la commune d'ETRELLES, lieu-dit « La Grande Lande », d'une surface totale de 71 a 99 ca.
01/04/2020	DP_2020_087	Marché pour l'acquisition de mobilier de bureau, attribué à l'entreprise MANUTAN Collectivités. Le marché est attribué pour un montant de 5 578,62 € HT.
02/04/2020	DP_2020_088	Analyse des dynamiques commerciales sur Vitré Communauté : signature d'un avenant n° 1 avec la CCI Ile-et-Vilaine : Les prestations attendues n'ont pas pu être achevées avant le 31 décembre 2019 en raison du report de réunions souhaité par Vitré Communauté et du changement à venir des équipes politiques. Vitré Communauté souhaitant pouvoir disposer de l'étude finalisée au plus tard le 31 décembre 2020, il est nécessaire de procéder à un avenant à la convention.
10/04/2020	DP_2020_089	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société SECURITEC INCENDIE Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société SECURITEC INCENDIE soit 23,55€ HT.

10/04/2020	DP_2020_090	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société DEPHI COURTAGE Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société DEPHI COURTAGE soit 43,31€ HT.
10/04/2020	DP_2020_091	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société de Mme CAOUSSIN Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société de Mme CAOUSSIN soit 31,16€ HT.
10/04/2020	DP_2020_092	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société AK STRUCTURES Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société AK STRUCTURES soit 31,28€ HT.
10/04/2020	DP_2020_093	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société LA MAGIE DES FILS Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société LA MAGIE DES FILS soit 101,28€ HT.
10/04/2020	DP_2020_094	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société SOCRADIS Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société SOCRADIS soit 44,92€ HT.
10/04/2020	DP_2020_095	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société CABINET RENE STEPHANIE Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société CABINET RENE STEPHANIE soit 21,49€ HT.
10/04/2020	DP_2020_096	Hôtel d'entreprises de Vitré : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société HK BRODERIE Le Président de Vitré Communauté : -Décide de financer intégralement la taxe foncière relative à l'hôtel d'entreprises de Vitré pour l'année 2019 ; -Décide de faire valoir le bail en cours et de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société HK BRODERIE soit 166,69€ HT.
14/04/2020	DP_2020_097	Marché pour la réalisation d'un diagnostic solidité de l'étanchéité de la couverture de la piscine du bocage, attribué à la société SOCOTEC. Le marché est attribué pour un montant total de 5 300,00 € HT
14/04/2020	DP_2020_098	Marché pour le traitement des boues de l'unité de dépollution de Bais, attribué à la société VEOLIA. Le marché est attribué pour un montant de 9 820,02 € HT
14/04/2020	DP_2020_099	Marché pour le recouvrement et la facturation de la redevance assainissement de la commune de Drouges, attribué à la société VEOLIA. Le marché est attribué moyennant une redevance proportionnelle annuelle égale à 2,00€ H.T par facture. Le marché prendra effet au 1er janvier 2020 ou à défaut à la date à laquelle elle aura acquis son caractère exécutoire.
15/04/2020	DP_2020_100	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un équipement aquatique communautaire sur la commune de La Guerche, attribué au groupement BBM / ETHIS / AREST / FGECO / ABE / TARAVELLA.

		<p>Le marché est conclu pour un taux d'honoraires de 12,82 %, soit un forfait provisoire de rémunération de 764 200,20 € HT pour une enveloppe prévisionnelle des travaux de 5 961 000 € HT.</p> <p>Le montant forfaitaire des missions complémentaires est décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination du système de Sécurité Incendie (SSI) : 12 000,00 € HT • Etudes d'exécution et de synthèse sur les lots fluides (EXE Partielle) : 65 000,00 € HT • Facteur Lumière du Jour (FLJ) + Haute Qualité Environnementale (HQE) + Simulation Thermique Dynamique (STD) + Charte Chantier propre : 28 000,00 € HT • Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : + 32 000,00 € HT
17/04/2020	DP_2020_101	Signature d'une convention d'occupation précaire au profit de M. Olivier CHATELAIS, jusqu'au 29 avril 2021, pour les parcelles de terre situées sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-PINEL, ZA du Pigeon Blanc, d'une surface totale de 3 ha 62 a 79 ca.
17/04/2020	DP_2020_102	Hôtel d'entreprises de Châteaubourg : résiliation du bail dérogatoire conclu avec la société PREMANIS à compter du 15 mai 2020.
17/04/2020	DP_2020_103	PASS COMMERCE & ARTISANAT : versement des subventions au profit des sociétés et artisans du territoire de Vitré Communauté, ayant formulé une demande d'aide financière pour les projets détaillés ci-dessous :

Dénomination du commerce / de l'artisan	Nature du projet d'investissement	Montant prévisionnel du projet (HT)	Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat	Montant maximum de la subvention globale attribuée	Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (30 % ou 50%)
DROUGES - Mme Demenais - Coiffure	Acquisition d'équipements dans le cadre d'une installation	6 546,00 € HT	6546,00 € HT	1 963,80 €	981,90 €
Montreuil sous Pérouse – M. Delourme – Boulangerie Bio	Acquisition d'équipements pour installation dans le cadre d'un développement d'activité	32 754,18 € HT	32 754,18 € HT	7 500,00 € HT	3 750,00 €
Châteaubourg – M. Chevillard - caviste	Rénovation d'un bâtiment dans le cadre d'un développement d'activité	20 680,80 € HT	20 680,80 € HT	4 963,40 € HT	1 861,27 €
Louvigné de Bais – M. Brousse - boucherie	Acquisition de vitrines réfrigérées dans le cadre d'un développement d'activité	35 319,22 € HT	35 319,22 € HT	7 500,00 € HT	3 750,00 €
Erbrée – Sarl Ferrec – Bodinier - boulangerie	Acquisition d'une caisse et enseigne	6 542,00 € HT	6 542,00 € HT	1 962,60 € HT	981,30 €

20/04/2020	DP_2020_104	Acquisition de 50 000 masques barrière à usage non sanitaire de catégorie 2, auprès de la société TDV Industries (43 rue du Bas des Bois - 53000 LAVAL). Le coût unitaire du masque est de 4,55 € HT.
20/04/2020	DP_2020_105	Marché d'acquisition de fourniture et petit équipement pour le service assainissement (remplacement des vannes murales sur le bassin de Vitré), attribué à la société Frans Bonhomme Fougères. Le marché est attribué pour un montant de 3 943,96 € HT.
20/04/2020	DP_2020_106	Marché pour la réalisation d'une étude sur le potentiel de développement des énergies renouvelables pour le projet de PA de La Briqueterie 4, attribué à la société EXOCETH. Le marché est attribué pour un montant de 4 400,00 € HT.
20/04/2020	DP_2020_107	Marché pour le renouvellement des 2 pompes de relèvement à la station d'épuration de Bais, attribué à la société VEOLIA. Le marché est attribué pour un montant de 3 838,34 € HT.
20/04/2020	DP_2020_108	Mission d'évaluation des valeurs locatives de 6 bâtiments d'activités appartenant à Vitré Communauté, attribuée à la société DUBOIS Expertise. Le marché est attribué pour un montant total de 7 450,00 € HT comprenant l'évaluation des 6 bâtiments et les frais de débours. En cas de demande supplémentaire, la vacation sera facturée au coût horaire de 280 € HT + frais de déplacement.

20/04/2020	DP_2020_109	Acquisition de 29 000 masques barrière à usage non sanitaire, auprès de la société JUNOAN. Le coût unitaire du masque est de 0,92 € (non soumis à TVA).
23/04/2020	DP_2020_110	Atelier relais Taillis : annulation de facturation taxe foncière au bénéfice de la société AFTRAL Le Président de Vitré Communauté : -décide de ne pas faire appliquer les dispositions concernant la taxe foncière figurant à l'article 10 du contrat de mise à disposition conclu avec la société AFTRAL le 29 mars 2019 ; -Décide de procéder au remboursement des sommes perçues auprès de la société AFTRAL, soit un montant de 301,34 euros TTC.
30/04/2020	DP_2020_111	Mission de reportage photographique : L'Effet Vitré en 2020, en vue d'assurer la promotion et la dynamique du territoire, attribuée à Mathieu Vigouroux. Le marché est attribué pour un montant maximum de 1 100 €, TVA non applicable art. 293 B du CGI.
30/04/2020	DP_2020_112	Mission de reportage photographique en vue d'assurer la promotion des activités et services assurés par les différents services de la collectivité en 2020, attribuée à Pierre Lepoutre. Le marché est attribué pour un montant maximum de 3 740 €, TVA non applicable art. 293 B du CGI.
30/04/2020	DP_2020_113	Mission de reportage photographique en vue d'assurer la promotion touristique du territoire en 2020, attribuée à Pierre Lepoutre. Le marché est attribué pour un montant de maximum de 3 780 €, TVA non applicable art. 293 B du CGI.
30/04/2020	DP_2020_114	Requalification du parc Bel Air à Châteaubourg – Lot 2 : Assainissement Avenant n° 1 au marché n°2020VC0087, avec la société SADE, prenant en compte les modifications suivantes : • Fourniture et pose d'une désodorisation au poste neuf • Réfection en béton désactivé des tranchées • Accord sur PV pour présence de bloc rocheux + abaissement d'un regard • Modifications sur les pompes Le montant total du marché est porté à 571 143,60 € TTC.
07/05/2020	DP_2020_115	Réseau de Structure de proximité Emploi Formation Bretonne dit SPEF – adhésion 2020 Considérant que les Points Accueil Emploi de Vitré Communauté sont adhérents depuis 2015 au réseau SPEF ; Le Président de Vitré Communauté décide : - de renouveler l'adhésion au réseau de structures de proximité emploi formation bretonne dit SPEF, pour l'année 2020 ; - de verser la somme de 300 € au titre de cette adhésion.
07/05/2020	DP_2020_116	Coopération inter-territoriale V9 : phase préparatoire – mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 – Convention de groupement de commandes Considérant le projet de mise en tourisme de l'itinéraire cyclable V9 (Nantes/Le Mont Saint-Michel) ; Considérant la nécessité de réaliser une étude ayant pour objet de s'approprier collectivement les opportunités et potentiels de l'itinéraire, définir le positionnement marketing et l'approche de développement, construire un plan d'action opérationnel avec une première approche des coûts d'investissement et de fonctionnement en identifiant les maîtres d'ouvrage et les financements possibles ; Considérant la pertinence financière, administrative et technique de grouper les besoins des structures concernées pour ces prestations et de mettre ainsi en place une convention de groupement de commandes, porté par la société publique locale Destination Fougères ; Considérant le besoin précis et la consultation unique, la durée de vie du groupement de commandes sera de 24 mois ; Considérant qu'il convient de désigner un représentant de Vitré Communauté pour la commission « ad hoc » du groupement de commandes ; Considérant le projet de convention de groupement de commandes ; Le Président de Vitré Communauté décide : - de signer la convention de groupement de commandes ; - de désigner Teddy REGNIER en tant que représentant de Vitré Communauté, pour la commission « ad hoc » du groupement de commandes.
12/05/2020	DP_2020_117	Marché pour l'installation d'une télégestion en GSM - poste de relèvement de la commune de Carcraon, attribué à la société SAUR. Le marché est attribué pour un montant de 2 520,00 € HT
12/05/2020	DP_2020_118	Marché pour des travaux de déplacement d'ouvrage électrique - PA de la Briqueterie 4

		(secteur Les Boufforts) à Vitré, attribué à la société ENEDIS. Le marché est attribué pour un montant de 41 261,97 € HT
13/05/2020	DP_2020_119	Fonds COVID RESISTANCE : conclusion d'une convention de participation financière Vitré Communauté avec le Conseil régional de Bretagne Le Président de Vitré Communauté : - Décide d'approuver la participation financière de Vitré Communauté au fonds régional « covid résistance » qui sera mise en place à compter du 15 mai 2020 et accessible aux entreprises jusqu'au 30 septembre 2020 (date prévisionnelle), moyennant une enveloppe prévisionnelle de 165 462 €, mais qui pourra être augmentée pour finalement atteindre 198 554 ,40 € selon le nombre demandes réellement constatées sur le territoire ; - Précise que ladite participation financière de Vitré Communauté a vocation à être remboursée par la Région Bretagne, dès remboursement des avances remboursables par les bénéficiaires du fonds, mais qu'il n'est pas exclu que ce remboursement s'opère de manière partielle et non totale.
14/05/2020	DP_2020_120	Marché pour l'extension de l'infrastructure WIFI (matériels, licences logicielles, assistance, supervision, exploitation et maintenance), attribué à la société SENSING VISION. Le marché est attribué pour un montant de 4 626 € HT. Le marché est d'une durée de 3 ans.
14/05/2020	DP_2020_121	Marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'une application de gestion des temps de travail pour la direction des ressources humaines : avenant n° 1 au marché passé avec la société INCOTEC prenant en compte les modifications suivantes : • Modification de l'article 9.1 du CCAP relatif aux conditions de versement des acomptes ; • Report des formations prévues, avec une date de mise en œuvre de l'outil fixée au 1er janvier 2021 ; Ces modifications sont sans conséquence financière sur l'accord-cadre.
18/05/2020	DP_2020_122	Association pour le droit à l'initiative économique « ADIE » : Conclusion d'une convention de financement et attribution d'une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2020 (même montant que 2019).
18/05/2020	DP_2020_123	Secteur parc d'activités de la Gaultière à Domagné : marché à bons de commande pour le visa des permis de construire, attribué au cabinet SETUR. Le marché est conclu à prix unitaires pour un montant maximum de 40 000 € HT.
18/05/2020	DP_2020_124	Travaux de modernisation de voirie à Vergeal : Avenant de transfert partiel de marché, suite à transfert de compétences avec la commune de Vergeal et l'entreprise FTPB Normandie. Le marché est transféré, à effet du 1er janvier 2020, de la commune de Vergeal à Vitré Communauté pour les prestations et montants suivants : • Assainissement eaux usées : 5 157,65 € HT Les autres clauses du marché restent inchangées.
18/05/2020	DP_2020_125	Marché pour les travaux relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées à Louvigné de Bais : modification n° 1, conclue avec l'entreprise Plançon Bariat ; Le montant de cette modification est de + 17 004,00 € HT, représentant une plus-value de 3,66 % du marché initialement conclu par la commune de Louvigné de Bais.
20/05/2020	DP_2020_126	Marché pour les travaux de raccordement au réseau public de distribution d'électricité pour le parc d'activités Briqueterie 4 à Vitré, attribué à la société ENEDIS. Le marché est conclu pour un montant de 84 616,79 € HT.
26/05/2020	DP_2020_127	Convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive du projet de PA de Briqueterie 4 au lieu-dit « Les Boufforts » à Vitré - approbation des modalités d'intervention de l'INRAP pour réaliser le diagnostic archéologique préventif préalable aux travaux de viabilisation du Parc d'Activités de Briqueterie 4 au lieu-dit « Les Boufforts » à Vitré ; - Signature de la convention avec l'INRAP, ainsi que tous les documents s'y rapportant.
27/05/2020	DP_2020_128	Centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) – Artothèque : convention de l'exposition de Christophe CUZIN L'exposition sera présentée contre une aide à la production de 4 000 €, la réalisation d'une édition de 3 000 €, des honoraires de 2 000 €, des cessions de droits de 1 000 € et une rencontre avec les publics de 200 €.
27/05/2020	DP_2020_129	Centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) – Artothèque : convention de droits de Karim OULD Les œuvres seront diffusées contre 250 € de cessions de droits d'exploitation.
27/05/2020	DP_2020_130	Centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) – Artothèque : convention de la résidence de Tina MERANDON La résidence s'effectuera selon les modalités financières suivantes : 2 700 € d'honoraires, 300 € de cession de droits, 1 000 € pour des rencontres avec les publics et une somme

		forfaitaire de 1 500 € comprenant les allers-retours Montreuil-Vitré et la prise en charge des repas durant l'ensemble de la résidence.
27/05/2020	DP_2020_131	Centre de Ressources Arts et Lecture Publique (CRALP) – Artothèque : convention de l'exposition d'Elsa TOMKOWIAK L'exposition sera présentée contre une aide à la production de 1 300 € pour la fabrication de monolithes en mousse et d'autre part 6 168 € pour la fabrication de colonnes en lanières PVC ; 3 500 € net à l'artiste au titre des honoraires de conception de l'exposition et d'autre part 1 500 € net au titre de la cession de ses droits de reproduction et de représentation ; 200 € pour une rencontre avec les publics.
02/06/2020	DP_2020_132	Promesse unilatérale de vente à la SAFER - Domagné Vitré Communauté décide de céder à la SAFER plusieurs parcelles situées sur la com -Abrogation de la délibération du Bureau Communautaire n°2019_043 et la décision du Président n°2019_217 autorisant la cession des parcelles; -Cession des parcelles d'une surface totale de 33ha 46a 89ca à la SAFER au prix de 161 000 € TTC, afin qu'elles soient revendues à M. Bernard ALLAIN et à M. Stéphane BIZETTE.
02/06/2020	DP_2020_133	Prise en considération du projet de démolition d'un pavillon 13 Rue Babin à Saint M'Hervé - SA HLM LES FOYERS Vu le courrier de la SA d'HLM Les Foyers en date du 13 mars 2020, indiquant sont assentiment quant à la réalisation du projet de démolition ; Considérant la présence d'amiante et l'incendie qui a frappé le pavillon sis 13 rue Babin à Saint M'Hervé, rendant tout réhabilitation inenvisageable ; Le Président de Vitré Communauté Décide de prendre en considération le dossier de démolition du logement. Décide que la date d'effet de la prise en considération est la date de la présente décision.
29/05/2020	DP_2020_134	Marché pour les travaux de liaison de fibre optique de CAB BRETAGNE vers Torcé, attribué à la société Sogetrel. Le marché est attribué pour un montant de 32 040,00 € HT.
29/05/2020	DP_2020_135	Marché pour l'acquisition de planches à voile pour la base de loisirs, attribué à la société GLISS CONCEPT. Le marché est attribué pour un montant de 2 690,00 € HT.
04/06/2020	DP_2020_136	Marché pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le service informatique et le service bâtiments, attribué à la société TOP OFFICE. Le marché est attribué pour un montant de 2 834,60 € HT.
08/06/2020	DP_2020_137	Marché pour la réalisation de travaux de reprise du réseau d'eau pluviales à Princé (rue de Bellevue / Rue de l'église / rue de la Mairie), attribué à la société STPO. Le marché est attribué pour un montant de 25 927,00 € HT.
08/06/2020	DP_2020_138	Convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic archéologique préventif préalablement à l'implantation de l'entreprise SCAR à Domagné, dans le prolongement de la ZAC de la Gaultière - Approbation des modalités d'intervention de l'INRAP pour réaliser le diagnostic archéologique préventif préalable aux travaux de viabilisation du terrain destiné à être cédé à l'entreprise SCAR à Domagné ; - Signature de la convention avec l'INRAP, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_069 : Maintien des délégations de droit au Président issues de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 susvisée permet au Président d'exercer, par délégation, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

1° Le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° L'approbation du compte administratif ;
3° Les dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4° Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5° L'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6° La délégation de la gestion d'un service public ;
7° Les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. ;
Considérant que l'organe délibérant peut à tout moment décider, par délibération, de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier ;
Considérant que cette question est portée à l'ordre du jour de la première réunion de l'organe délibérant qui suit l'entrée en vigueur de la présente ordonnance ;
Considérant qu'il s'agit du premier conseil communautaire depuis l'entrée en vigueur de cette ordonnance ;
Considérant l'intérêt de modifier ces délégations afin que l'approbation du compte de gestion relève de la compétence du conseil communautaire ;

Il vous est proposé d'approuver le maintien de la délégation de droit au Président de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté, à l'exception de l'approbation du compte de gestion, qui relève ainsi de la compétence du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

FINANCES – FISCALITÉ

DC 2020_070 : Budget Principal 2020 (12099) - Décision modificative n°1

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°DC 2020-026 du 21 février 2020 portant approbation du budget primitif 2020 ;

Considérant les nécessaires adaptations du budget en cours de réalisation ;

Il vous est proposé d'adopter les modifications suivantes sur le budget primitif 2020 :

BUDGET PRINCIPAL (12099)				
Chapitre Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
011	611 - 70 01 - O1 - O100	Contrat de prestations de services	-57 500,00 €	
65	6574 - 70 01 - O1 - O100	Subventions de fonctionnement	57 500,00 €	
	<p>Basculement de l'article 611 vers l'article 6574 à la demande de la Trésorerie car les conventions mentionnent le terme "Subvention":</p> <ul style="list-style-type: none"> - SOLIHA AIS 12 500€ - SOLIHA 30 000€ - Compagnons Bâisseurs 15 000€ <p>Décision sans incidence budgétaire : crédits prévus au BP</p>			
002	002 - 01	Résultat de Fonctionnement reporté		6 491,51 €
	<p>Suite au vote du Compte Administratif, il convient d'ajuster le montant de reprise de résultat reporté qui avait été inscrit lors du vote du BP 2020.</p> <p>Le montant inscrit au BP 2020 est 11 298 656€ or le montant exact à reprendre au 002 est 11 305 147,51€ soit + 6 491,51€</p> <p>Décision à incidence budgétaire : Recette supplémentaire</p>			
022	022 - 01	Dépenses imprévues	6 491,51 €	
	Ajustement Budget			
		Total Fonctionnement	6 491,51 €	6 491,51 €
Investissement				
001	001 - 01	Résultat d'Investissement reporté		1 835,44 €
	<p>Suite au vote du Compte Administratif, il convient d'ajuster le montant de reprise de résultat reporté qui avait été inscrit lors du vote du BP 2020.</p> <p>Le montant inscrit au BP 2020 est 2 166 797€ or le montant exact à reprendre au 001 est 2 168 632,44€ soit + 1 835,44€</p> <p>Décision à incidence budgétaire : Recette supplémentaire</p>			
12099016	2313 - 321 02 - J101	Extension Médiathèque - Artothèque	170 000,00 €	
	<p>Ajustement montant des travaux du CRALP pour prise en compte de contraintes supplémentaires au stade de l'APD non connues au lancement du projet (sécurité, résultats étude de sols, exigence ABF sur matériau de bardage, 1% artistique...)</p> <p>Montant déjà inscrit 720 000€ (2313 - Travaux d'extension) et 13 965€ (2313 - Maîtrise d'œuvre)</p> <p>Décision à incidence budgétaire : Dépense supplémentaire</p>			
12099016	1321 - 321 02 - J101	Etat		345 676,00 €
12099016	1322 - 321 02 - J101	Région		90 000,00 €
12099016	1323 - 321 02 - J101	Département		137 970,00 €
	<p>Subventions perçues pour les travaux d'extension du CRALP qui n'avaient pas été inscrites au BP</p> <p>Décision à incidence budgétaire : Recette supplémentaire</p>			
12099019	274 - 90 01 - F100	Prêts	200 000,00 €	
	<p>Contribution au Fonds Covid Résistance proposé par la Région à hauteur de 2€ par habitant soit 2€ x 82 731 habitants = 165 462€. Une enveloppe maximum de 198 554,40€ pourrait être atteinte.</p> <p>Voir DP 2020-119 du 13 mai 2020.</p> <p>Il convient donc d'inscrire la somme de 200 000€ au BP 2020.</p> <p>Cette somme sera remboursée en 2025 par la Région.</p> <p>Décision à incidence budgétaire : Dépense supplémentaire</p>			
020	020 - 01	Dépenses imprévues	205 481,44 €	
	Ajustement Budget			
		Total Investissement	575 481,44 €	575 481,44 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_071 : Budget Annexe Piscines 2020 (12007) - Décision modificative n°1

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération n°DC 2020-028 du 21 février 2020 portant approbation du budget primitif annexe Piscines 2020 ;

Considérant les nécessaires adaptations du budget en cours de réalisation ;

Il vous est proposé d'adopter les modifications suivantes sur le budget primitif annexe Piscines 2020 :

BUDGET PISCINES (12007)				
Chapitre Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
	Néant			
Total Fonctionnement			0,00 €	0,00 €
Investissement				
12007007	21318-413 02-L101	Piscine du Bocage - Vitré (HT)	-2 000,00 €	
12007005	2188-413 03-L102	Piscine Caneton - La Guerche de B. (TTC)	2 000,00 €	
	il est nécessaire d'acquérir 1 machine de type « générateur d'ozone » pour les piscines de Vitré et La Guerche (Coût = 1 712,28€ TTC x 2), afin de permettre une désinfection aisée et plus rapide, notamment des cabines et des casiers. Les travaux de toiture prévus au BP 2020 sur la Piscine du Bocage étant reportés sur 2021, une partie des crédits est réaffectée sur l'opération Piscine Caneton afin de pouvoir acquérir le générateur d'ozone. Décision sans incidence budgétaire : crédits prévus au BP			
Total Investissement			0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_072 : Budget Principal de Vitré Communauté - Approbation du Compte de Gestion 2019 présenté par le comptable public

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Principal ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Vitré Collectivités pour le budget principal, lequel visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_073 : Budgets Annexes de Vitré Communauté - Approbation des Comptes de Gestion 2019 présenté par le comptable public

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2121-31 relatifs à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs annexes de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu les comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il vous est proposé d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier de Vitré Collectivités, lesquels, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, pour les budgets annexes suivants :

- Transports,
- Piscines,
- Zones d'Activités,
- Ateliers-relais,
- SPANC,
- Pays de Vitré.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_074 : Adoption du Compte Administratif 2019 - Budget Principal

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ainsi que ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable ;

Considérant que Monsieur Bernard RENOUE, Vice-Président en charge des finances, est proposé pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs ;

Considérant que Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Président, se retirera pour laisser la présidence à Monsieur Bernard RENOUE pour le vote des comptes administratifs ;

Il vous est proposé d'approuver le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après vous être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, dans les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	13 473 779.95€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	991 468.59€

Résultats antérieurs reportés :	10 313 678.92€
Résultat à affecter (fonctionnement)	11 305 147.51€
Solde d'exécution d'investissement 2019	• 561 944.25€
Excédent d'investissement reporté	2 730 576.69€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	2 168 632.44€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_075 : Adoption des Comptes Administratifs 2019 - Budgets Annexes

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ainsi que ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Président pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les comptes de gestion de l'exercice 2019 dressés par le comptable ;

Considérant que Monsieur Bernard RENOU, Vice-Président en charge des finances, est proposé pour présider la séance lors de l'adoption des comptes administratifs ;

Considérant que Monsieur Pierre MEHAIGNERIE, Président, se retirera pour laisser la présidence à Monsieur Bernard RENOU pour le vote des comptes administratifs ;

Il vous est proposé d'approuver les comptes administratifs des Budgets Annexes de l'exercice 2019 dressés par l'ordonnateur, comme suit ;

BUDGET TRANSPORTS

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	0€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	570 000€
Résultats antérieurs reportés :	• 570 000€
Résultat global de fonctionnement)	0€
Solde d'exécution d'investissement 2019	56 742.84€
Excédent d'investissement reporté	• 56 742.84€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	0€

BUDGET PISCINES

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	0€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	0€
Résultats antérieurs reportés :	0€
Résultat à affecter (fonctionnement)	0€
Solde d'exécution d'investissement 2019	• 232 099.67€

Excédent d'investissement reporté	232 099.67€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	0€

BUDGET ATELIERS RELAIS

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	93 956.80€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	947 035.60€
Résultats antérieurs reportés :	0€
Résultat à affecter (fonctionnement)	947 035.60€
Solde d'exécution d'investissement 2019	• 109 342.47€
Excédent d'investissement reporté	• 743 736.33€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	• 853 078.80€

BUDGET PAYS DE VITRE

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	137 888.41€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	104 404.83€
Résultats antérieurs reportés :	33 483.58€
Résultat à affecter (fonctionnement)	137 888.41€
Solde d'exécution d'investissement 2018	0€
Excédent d'investissement reporté	0€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	0€

BUDGET SPANC

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	47 919.85€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	5 984.23€
Résultats antérieurs reportés :	30 592.75€
Résultat à affecter (fonctionnement)	36 576.98€
Solde d'exécution d'investissement 2019	0€
Excédent d'investissement reporté	11 342.87€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	11 342,87€

BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Résultat global de clôture (Fonctionnement + Investissement)	• 7 388 016.13€
Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement)	29 965.32€
Résultats antérieurs reportés :	13 138 909.05€
Résultat à affecter (fonctionnement)	13 168 874.37€
Solde d'exécution d'investissement 2019	• 578 018.93€
Excédent d'investissement reporté	• 19 978 871.57€
Solde d'exécution d'investissement (report inclus)	• 20 556 890.50€

Il vous est proposé d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_076 : Affectation des Résultats 2019

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L-2311-5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour les budgets de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Considérant que les budgets primitifs de l'exercice 2020 reprendront les résultats de l'exercice 2019 ;

Il vous est proposé

BUDGET PRINCIPAL :

Le résultat 2019 du budget principal a donné lieu à :

Excédent de Fonctionnement 2019	11 305 147.51€
Excédent d'Investissement 2019	2 168 632.44€

Il vous est proposé :

de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	11 305 147.51€
Affectation du résultat en 2020 (1068)	0 €

de constater l'excédent d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	2 168 632.44€
---	---------------

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Principal de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe TRANSPORTS :

Le résultat 2019 du budget Transports a donné lieu à :

Résultat de Fonctionnement 2019	0 €
Résultat d'Investissement 2019	0 €

Il vous est proposé :

de constater le résultat de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	0 €
Affectation du résultat en 2020 (1068)	0 €

de constater le résultat d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	0 €
---	-----

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Transports de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe PISCINES :

Le résultat du budget Piscines a donné lieu à :

Résultat de Fonctionnement 2019	0 €
Résultat d'Investissement 2019	0 €

Il vous est proposé :

de constater le résultat de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	0 €
Affectation du résultat en 2020 (1068)	0 €

de constater le résultat d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	0 €
---	-----

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Piscines de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe ATELIERS RELAIS :

Le résultat du budget Ateliers Relais a donné lieu à :

Excédent de Fonctionnement 2019	947 035.60€
Déficit d'Investissement 2019	• 853 078.80€

Il vous est proposé :

d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 « Affectation du résultat » et de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	88 226.90€
Affectation du résultat en 2020 (1068)	858 808.70€

de constater le déficit d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	• 853 078.80€
---	---------------

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Ateliers Relais de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe PAYS DE VITRE :

Le résultat du budget Pays de Vitré a donné lieu à :

Excédent de Fonctionnement 2019	137 888.41€
Résultat d'Investissement 2019	- €

Il vous est proposé :

de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	137 888.41€
Affectation du résultat en 2020 (1068)	0 €

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Pays de Vitré de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe SPANC :

Le résultat du budget SPANC a donné lieu à :

Excédent de Fonctionnement 2019	36 576.98€
Excédent d'Investissement 2019	11 342,87€

Il vous est proposé :

de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	36 576.98€
Affectation du résultat en 2020 (1068)	0 €

de constater l'excédent d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	11 342,87€
---	------------

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget SPANC de Vitré Communauté ;

BUDGET annexe Zones d'Activités :

Le résultat du budget Zones d'Activités a donné lieu à :

Excédent de Fonctionnement 2019	13 168 874.37€
Déficit d'Investissement 2019	• 20 556 890.50€

Il vous est proposé :

de reporter l'excédent de fonctionnement à l'article 002 « Résultat reporté de fonctionnement »

Résultat reporté de Fonctionnement en 2020 (002)	13 168 874.37€
Affectation du résultat en 2019 (1068)*	- €

*Jamais d'affectation à l'article 1068 sur le budget de Zones

de constater le déficit d'investissement à l'article 001 « Résultat reporté d'investissement »

Résultat reporté d'investissement en 2020 (001)	20 556 890.50€
---	----------------

sur l'exercice 2020 du budget primitif du budget Zones d'Activités de Vitré Communauté ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

DC 2020_077 : Aires d'accueil des gens du voyage : tarification - période de confinement

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 septembre 2009 fixant les tarifs applicables sur les quatre aires d'accueil des gens du voyage de Vitré Communauté ;

Considérant l'orientation proposée par les Vice-présidents lors de la réunion du 12 mai 2020 visant à instaurer une gratuité des aires d'accueil des gens du voyage durant la période de confinement liée au contexte sanitaire ;

Considérant que les familles installées sur les aires d'accueil des gens du voyage de Vitré Communauté ont dû être immobilisées sur les différents sites afin de permettre le strict respect des règles sanitaires durant la période de confinement soit du mardi 17 mars 2020 au lundi 11 mai 2020 ;

Considérant l'absence de visites des gestionnaires sur les différentes aires d'accueil au titre du respect des règles sanitaires (deux visites d'un médiateur AGV 35 durant la période) n'ayant pas permis d'établir les paiements quotidiens ;

Considérant le relevé a posteriori des sommes dues durant cette période (droits de place et fluides) :

- Aire de Vitré : 2 806 €

- Aire de Val d'Izé : 559 €
- Aire d'Étrelles : 1 165,70 €
- Aire de Châteaubourg : inoccupée

Considérant la politique de soutien aux familles de Vitré Communauté durant la crise sanitaire ;

Il vous est proposé de ne pas facturer les droits de places et la consommation des fluides quant à l'occupation des aires d'accueil des gens du voyage de Vitré Communauté durant la période du mardi 17 mars 2020 au lundi 11 mai 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

TRANSPORT

DC 2020_078 : Transports scolaires : Montant de la participation familiale pour l'année scolaire 2020/2021

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2006 approuvant le règlement de transports scolaires ;

Vu les délibérations des Conseils communautaires du 4 octobre 2007, 20 mars 2010, 25 mars 2011, 3 mars 2012, 9 mars 2013, 15 mars 2014, 11 mars 2016 et 17 mars 2017 modifiant le règlement des transports scolaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 avril 2019, fixant à 120 € le montant de la participation familiale pour le transport scolaire ;

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation familiale applicable au service transport scolaire pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Considérant le contexte de la crise sanitaire lié au COVID-19 et ses conséquences sur l'organisation des transports scolaires durant l'année 2019-2020 ;

Considérant que la tarification 2019/2020 de 120 € correspond à 12% du coût réel du transport de l'élève de l'année n-1 (coût total pour Vitré Communauté : 973€/élève pour l'année 2018/2019) ;

Considérant, dans ces conditions, que la tarification de 100 € pour l'année 2020/2021 correspond à 12% au coût réel du transport de l'élève au titre de l'année 2019/2020 ;

Considérant l'orientation proposée par les Vice-présidents lors de la réunion du 12 mai 2020 visant à fixer le montant de celle-ci à 100€ par élève pour les deux premiers enfants et la gratuité à compter du 3ème enfant ;

Il vous est proposé d'adopter le tarif exceptionnel de 100 € par élève concernant les deux premiers enfants et la gratuité à compter du troisième enfant pour la participation familiale des usagers du transport scolaire au titre de l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

CULTURE

DC 2020_079 : Conservatoire de musique et d'art dramatique - Modalités de facturation du 3ème trimestre 2019/2020 aux usagers

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-072 du 26 avril 2019 fixant les tarifs du conservatoire de musique et d'art dramatique pour l'année 2019/2020, lesquels tarifs sont réglés en trois fois par les usagers ;

Considérant le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses conséquences sur l'organisation des enseignements dispensés par le conservatoire depuis le mois de mars 2020 ;

Considérant qu'une partie des élèves a continué à bénéficier d'un suivi pédagogique à distance ;

Considérant en revanche que les élèves concernés par les pratiques collectives ou d'éveil musical n'ont pas pu bénéficier de la même continuité pédagogique ;
 Considérant la reprise des cours à compter du 8 juin 2020 pour une partie des élèves : cours d'instruments (individuels), cours de culture musicale de fin de cycle (en petits effectifs), cours d'art dramatique (en petits effectifs) ;

Il vous est proposé :

selon les situations individuelles des élèves,

- de réduire de moitié le montant du 3^{ème} versement du forfait tarifaire 2019/2020, pour les élèves dont les cours reprennent en présentiel (même partiellement),
- de ne pas facturer le montant du 3^{ème} versement du forfait tarifaire 2019/2020 pour les élèves dont les cours ont été totalement annulés et ne reprendront pas.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_080 : Conservatoire de musique et d'art dramatique : tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Président expose:

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de «Vitré Communauté» ;

Considérant que les inscriptions au Conservatoire de musique et d'art dramatique pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulent du 15 juin au 4 juillet ;

Il vous est proposé de fixer les tarifs suivants pour les cours de musique et de théâtre au Conservatoire à partir du 1^{er} septembre 2020 (sans changement par rapport aux deux dernières années) :

Droit d'inscription – 30 € par année scolaire et par famille (à régler lors de la 1^{ère} facturation)

Forfaits annuels – règlement de paiement

Le paiement s'effectue en trois versements trimestriels. Toute année commencée est due, les seules exceptions étant les arrêts pour des raisons médicales, pour déménagement ou pour des absences en raison de voyages scolaires à l'étranger, d'une durée supérieure à trois semaines.

FORFAITS ANNUELS - MUSIQUE (payables en 3 fois)

Type de tarif à partir du 1 ^{er} septembre 2020	Vitré Communauté		Hors territoire
	Enfants Etudiants	Adultes	Enfants Adultes
L'initiation à la musique <i>(cours collectifs adaptés aux petits, de MS au CE1)</i>			
Eveil musical (MS, GS) <i>Cours collectif : premières notions, jeux et chant</i>	120 €	-	180 €
Parcours découvertes instrumentales (CP, CE1) <i>Cours collectif : découverte de tous les instruments</i>	240 €*	-	450 €
Le cursus diplômant <i>(Forfait : cours individuel d'instrument – culture musicale – pratique d'ensemble) (à partir du CE1)</i>			
1 cursus instrumental <i>(instrument + culture musicale + ensemble instrumental)</i>	369 €*	522 €	600 €
1 cursus musiques actuelles <i>(instrument + culture musicale + groupe MA ou accompagnement de projet)</i>			
1 cursus chant lyrique <i>(chant + culture musicale + chœurs)</i>			
2 cursus <i>(2 cours d'instruments ou chant + culture musicale + ensemble)</i>	525 €*	855 €	945 €
1 cursus + 1 parcours personnalisé	470 €*	696 €	900 €
Cours d'instrument <i>(pour les élèves ayant obtenu la fin de 3ème cycle en culture musicale ou suivant des cours de culture musicale dans un autre conservatoire ou élèves en cursus MA dispensés par la direction de culture musicale et de pratique en groupe)</i>	208 €	315 €	450 €
Les parcours personnalisés <i>(musiciens autonomes, adultes)</i>			

1 parcours instrumental (enfants et étudiants à partir du 2 ^e cycle instrumental) <i>1 cours individuel tous les quinze jours + ensemble instrumental ou atelier</i>	291 €* -		510 €
1 parcours adulte initial (4 premières années) <i>1 cours individuel par semaine + culture musicale + ensemble instrumental</i>	-	522 €	600 €
1 parcours adulte autonome (à partir de la 5 ^{ème} année) <i>1 cours individuel tous les quinze jours</i>	-	386 €	510 €
1 parcours chant lyrique <i>1 cours individuel tous les quinze jours + chœur</i>	291 €* -	386 €	510 €
1 parcours atelier guitare d'accompagnement / MA <i>Cours collectif – 1h – 6 élèves</i>	291 €* -	386 €	510 €
1 parcours spécialisé handicap	198 €* -		
La culture musicale générale (hors cursus et parcours)			
Cours de culture musicale générale <i>Cours collectif de théorie musicale</i>	194 €	228 €	300 €
Les pratiques d'ensemble et l'histoire de la musique			
Les élèves peuvent pratiquer plusieurs ensembles et/ou suivre des cours d'histoire pour le même tarif. Les élèves inscrits dans une pratique d'ensemble peuvent suivre, dans la limite des places disponibles, des cours de culture musicale générale sans supplément de tarif.			
Choeurs – Orchestres – Ensembles – Groupes musiques actuelles – Ateliers vocaux musiques actuelles – Musique Assistée par Ordinateur – Accompagnement de projet musiques actuelles	58 €	87 €	120 €
Histoire de la musique option Bac	58 €	87 €	120 €

FORFAITS ANNUELS – ART DRAMATIQUE (payables en 3 fois)

Les élèves inscrits en art dramatique peuvent suivre des cours de culture musicale générale, histoire de la musique ou des pratiques de musique d'ensemble sans supplément de tarif.

Cours	Tarifs Vitré Communauté	Tarifs Hors territoire
Eveil : 8 à 12 ans	186 €* -	295 €
Initiation : 12 à 15 ans	186 €* -	295 €
Cycle 1	228 €* -	336 €
Cycle 2	228 €* -	336 €

Réductions

Types de bénéficiaires	Taux
Pour 2 enfants de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 3 % uniquement sur les tarifs marqués par *
Pour 3 enfants et plus de la même famille suivant des cours d'art dramatique et/ou de musique	- 7,5 % uniquement sur les tarifs marqués par *
Pour les élèves en cursus ou parcours personnalisés, participant aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai	- 30 € (pour 1 ou 2 participations aux commémorations)
Pour les amateurs en pratiques collectives, qui ne suivent pas d'enseignement individuel et qui participent aux manifestations commémoratives des 11 novembre et/ou 8 mai	- 25 € (par participation aux commémorations)

Classes à Horaires Aménagés Musicales (C.H.A.M.)

Pour l'ensemble des cours de musique	Classes	Tarifs
	CHAM CE2 – CM1 – CM2	0 €

Cours pour les professeurs (payables en 3 fois)

Cours pour les professeurs (considéré comme une formation complémentaire à leur discipline)	240 €
--	-------

Locations d'instruments - Forfait annuel (payable à l'inscription)

Types de bénéficiaires		Tarifs annuels
Enfants – Etudiants	Pour les 3 premières années d'apprentissage de l'instrument	90 €
	A partir de la 4 ^{ème} année d'apprentissage de l'instrument	120 €
Adultes	Quel que soit le niveau	120 €
Elèves CHAM	Pour les CE2 – CM1 – CM2	0 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_081 : Conservatoire de musique et d'art dramatique : tarification pour les élèves à l'issue du dispositif Classes à Horaires Aménagés Musique - année scolaire 2020 - 2021

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Considérant que le dispositif « C.H.A.M. » (Classes à Horaires Aménagés Musique), permettant à des enfants de l'école publique Jean Guéhenno de Vitré de bénéficier d'un enseignement musical gratuit, arrive à terme après le CM2 ;

Considérant qu'il convient de fixer une tarification adaptée pour les élèves, parfois issus de familles aux revenus modestes, qui souhaitent continuer à apprendre la musique dans le cursus du Conservatoire ;

Il vous est proposé de fixer, pour les élèves arrivés au terme de la scolarité C.H.A.M., les tarifs suivants pour l'année scolaire 2020 - 2021 :

TARIFS EX-CHAM 2020-2021**CURSUS INSTRUMENTAL OU MUSIQUES ACTUELLES :**

(Cours d'instrument, Culture musicale générale, pratique d'ensemble)

Tranches Quotient Familial	Tarif ex CHAM annuel Forfait cursus instrument Payable en 3 fois 2020-2021	Location instrument payable en septembre 2020-2021
Jusqu'à 356	90 €	0 €
De 357 à 549	90 €	0 €
De 550 à 764	120 €	0 €
De 765 à 1 000	210 €	0 €
De 1 001 à 1 300	279 €	0 €
A partir de 1 301	369 € (tarif plein conservatoire)	90 €

Réduction à partir de deux enfants dans le dispositif ou issus de CHAM : -20%.

Les tranches du quotient familial seront prises en compte à partir d'une attestation CAF de l'année 2020.

La facturation se fera en trois fois, par trimestre. Elle pourra être arrêtée ou réduite uniquement en cas de déménagement ou pour des raisons médicales, proportionnellement aux cours manqués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_082 : Ecole d'arts plastiques - Modalités de facturation du 3ème trimestre 2019/2020 aux usagers

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-074 du 26 avril 2019 fixant les tarifs de l'école d'arts plastiques pour l'année 2019/2020, lesquels tarifs sont réglés en trois fois par les usagers ;

Considérant le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses conséquences sur l'organisation des enseignements dispensés par l'école d'arts plastiques depuis le mois de mars 2020 ;

Considérant la reprise partielle des cours d'arts plastiques à compter du 8 juin 2020 ;

Il vous est proposé :

Selon les situations des élèves au regard des reprises des cours :

- Une tarification au prorata des cours suivis pendant ce trimestre (cours jeunes, adolescents et adultes) ;

- de ne pas facturer le montant du 3^{ème} versement du forfait tarifaire 2019/2020 pour les élèves qui n'ont pas repris les cours.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC 2020_083 : Ecole d'Arts plastiques : tarifs pour l'année scolaire 2020-2021

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Il vous est proposé d'acter les tarifs suivants pour les activités de l'école d'arts plastiques à compter du 1er septembre 2020 :

Droit d'inscription/élève	7€/an
Dessin/peinture/sculpture	
1heure/semaine/enfant	146€/an
1h30/semaine/enfant	183€/an
2h/semaine/jeune	183€/an
2h/semaine/adulte	253€/an
Dessin assisté par ordinateur	
1h/semaine/adolescent débutant	67€/an
1h30/semaine/jeune confirmé	97€/an
1h/semaine/adulte débutant	128€/an
1h30/semaine/adulte confirmé	192€/an
Supplément hors territoire	92€/an
Prestations extérieures	58€/heure
Stages petites vacances	10€/jour
Journées à thème	
Jeune	18€/jour
Adulte	22€/jour

Forfaits 2 à 3 activités (excepté l'activité DAO)

Un supplément forfaitaire de 61 €/an est appliqué pour 1 activité supplémentaire/semaine pour un enfant, un jeune ou un adulte

Un supplément forfaitaire de 122 €/an est appliqué pour 2 activités supplémentaires/semaine pour un enfant, un jeune ou un adulte

Le droit d'inscription est demandé sur la facture du premier trimestre de l'année scolaire à tous les inscrits.

Le 2ème, 3ème, 4ème... enfant d'une même famille : une réduction de 20 % est appliquée à chacun.
Le dernier enfant d'une même famille : le droit d'inscription est facturé au premier trimestre, gratuité au 2ème et 3ème trimestre.
La gratuité ne s'applique pas aux adultes, seule une réduction de 20% est possible.
Le règlement s'effectue en 3 échéances après trimestre échu (sur facture envoyée par l'école d'arts plastiques, en liaison avec le trésor public de Vitré).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

SPORT

DC_2020_084 : Animations sportives - Annulation partielle ou totale de la facturation des activités ou des inscriptions en raison de la crise sanitaire

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-126 du 11 juillet 2019 fixant les tarifs des animations sportives pour l'année 2019/2020 ;

Considérant le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses conséquences sur l'organisation des animations sportives depuis le mois de mars 2020 ainsi que l'annulation de l'ultra tour du Pays de Vitré ;

Il vous est proposé :

- de réduire la facturation des séances d'animations sportives 2019/2020 aux clubs sportifs du Pays de Vitré à concurrence des séances effectivement réalisées ;

- de procéder au remboursement intégral des droits d'inscriptions à l'Ultra Tour du Pays de Vitré versés par les participants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_085 : Base de loisirs - Ecole multisports : Annulation partielle de la facturation des séances en raison de la crise sanitaire

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2019-125 du 11 juillet 2019 fixant à 150 € le montant du tarif forfaitaire annuel de l'école multisports communautaire pour l'année 2019/2020 ;

Considérant le contexte de la crise sanitaire liée au COVID-19 et ses conséquences sur l'organisation des séances dispensées par l'école multisports depuis le mois de mars 2020 (annulation de 13 séances sur les 32 mercredis programmés) ;

Il vous est proposé de réduire à 89 € le montant du forfait tarifaire annuel 2019/2020 de l'école multisports communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_086 : Animation sportive : tarifs saison sportive 2020-2021

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant que la saison sportive 2019/2020 fut interrompue le 10 mars 2020, la réunion des Vice-Présidents du 12 mai 2020 propose le maintien des tarifs liés aux interventions des éducateurs sportifs au sein des clubs ainsi que les tarifs des actions des vacances scolaires à la charge des familles pour la saison sportive à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Il vous est proposé d'approuver les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2020 :

Discipline	Nature	Durée	Tarifs en €	
Basket Football Volley	Stage	1 journée	12 €	Repas compris
Basket Football Volley	Stage	1 journée	6 €	sans repas
Tournoi de Noël	Tournoi	1 journée	3 €	Sans le repas avec reversement au profit d'une association caritative à hauteur de 80 %
Coupe du Pays de Vitré sport collectifs	Tournoi	sur plusieurs semaines	26 €	
Ultra Tour du Pays de Vitré	Course multisports	1 journée	20 €	Par coureur
Stage fixe (Basket, football...)	Camp	1 journée et +	32 € la journée	Hébergement complet
Camp itinérant	Raid	1 journée et +	32 € la journée	Hébergement complet
Basket	Cours	14,50 €/h (30 séances)	435 €	Clubs Vitré Communauté
Football	Cours	14,50 €/h (30 séances)	435 €	Clubs Vitré Communauté
Volley	Cours	14,50 €/h (30 séances)	435 €	Clubs Vitré Communauté
Actions multisports	Stage	1 journée	12 €	Prestations extérieures

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_087 : Base de loisirs : tarifs saison sportive 2020-2021

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant les animations sportives nautiques et de pleine nature encadrées par le service des sports de la communauté d'agglomération ;

Considérant l'accueil de groupes au sein de la base de loisirs pour l'accès aux différentes pratiques sportives du site, encadrées ou non par les professionnels du service des sports ;

Considérant que la saison sportive 2019/2020 fut interrompue le 10 mars 2020 et n'étant pas allée à son terme, le bureau des Vices Présidents du 12 mai 2020 propose le maintien des tarifs liés aux activités organisées sur la base loisirs de Haute Vilaine ;

Il vous est proposé d'approuver les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2020 :
(Tarifs par personne ou par matériel loué et par secteur d'activité)

base de loisirs	tarifs	
Locations matériels aux particuliers		
Catamaran/pédalo 1H	18 €	/embarcation
Catamaran/pédalo 2H	31 €	/embarcation
Catamaran/pédalo 3H	42 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 1 H	11 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 2 H	20 €	/embarcation
Kayak biplace ou Aviron 3 H	28 €	/embarcation
Kayak monoplace 1 H	8 €	/embarcation
Kayak monoplace 2 H	14 €	/embarcation
Kayak monoplace 3 H	20 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 1 H	12 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 2 H	22 €	/embarcation
Planche à voile ou Stand up paddle 3 H	28 €	/embarcation
VTT 1H	7 €	/vélo
VTT 2H	12 €	/vélo
VTT 3H	18 €	/vélo
Prêt de cadenas	1 €	Le cadenas
Encadrement		
1 activité scolaire encadrée (2heures)	7 €	/pers/jour
2 activités scolaires encadrées (la même journée)	12 €	/pers/jour
Actions multisports	12 €	/pers/jour
Journée d'intégration, fin d'année, Comité d'entreprise + 2 activités encadrées la même journée		
Cours particuliers (en sus de la location)	13 €	/pers/jour
1 activité encadrée 2h et comité d'entreprise (demi-journée)	8 €	/pers/jour
Adhésion école multisports communautaire	150 €	/pers/saison sportive
Camps marabout		
ANCPV - manifestation humanitaire -classe (dans le cadre d'un cycle)	gratuit	
Activité séjour camps - 1 nuit	5,50 €	/pers/nuit
Autres associations	5,50 €	/pers/jour
Compétitions		
Forfait journalier	150 €	/jour
Personnel présent accueil ou surveillance pour l'ensemble du site	25 €	/heure/agent
Sportifs		
Partenariat fédération, ligues, comités, poles	5 €	/pers.
Clubs à la journée	7 €	/pers.
Location bateau moteur	15 €	/jour
Location bateau moteur	8 €	/Demi-journée
Pas de tir à l'arc sans matériel	3 €	/pers/2 h
Pas de tir à l'arc avec matériel	5 €	/pers/2 h

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_088 : Piscines communautaires : Report, échange ou remboursement de prestations non réalisées

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du Vice-Président en charge des sports ;

Considérant la fermeture des piscines communautaires en raison de la pandémie du Coronavirus COVID 19 à compter du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'à ce jour, la date de réouverture des piscines du territoire n'est pas connue ;

Il vous est proposé :

De valider un report, un échange ou à défaut un remboursement selon les cas généralistes suivants :

• **Pour les personnes s'étant acquittées de droits d'entrées de type « abonnement mensuel » dans les piscines communautaires, de prolonger de la période restant à courir à compter du 15/03/2020 ;**

• **Pour les personnes s'étant acquittées de droits d'entrées de type « 10 entrées » (validité 5 ans) dans les piscines communautaires et dont la validité serait échue, de prolonger de la période comprise du 15 mars 2020 à la date de réouverture des piscines ;**

Les délais mentionnés, ci-dessus, commenceront à courir à compter du jour de la réouverture des piscines ;

• **Pour les personnes s'étant inscrites à une session des différents cours au troisième trimestre 2020 :**

- **soit de reporter dès que possible les cours non dispensés après le 15 mars ;**

- **soit d'échanger la valeur des cours non dispensés après le 15 mars contre une autre prestation de même valeur ou avec un complément pour s'acquitter du juste prix de cette autre prestation ;**

- **soit, à défaut de pouvoir retenir l'une des deux options précédentes, et sur demande expresse de l'utilisateur, formulée avant le 31 octobre 2020, de procéder au remboursement des redevances versées au prorata des cours non dispensés après le 15 mars 2020 sur présentation d'un RIB.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

DC_2020_089 : Piscine du Bocage de Vitré : Tarifs au 1er juillet 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du Vice-Président en charge des sports ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant l'objectif d'harmonisation des tarifs des piscines communautaires pour une activité de même nature ;

Considérant les perturbations de la programmation des activités en raison de la pandémie du Coronavirus COVID 19 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de favoriser l'accès à la baignade au plus grand nombre, et plus particulièrement les enfants et les familles ;

Il vous est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} juillet 2020, selon le tableau suivant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Conseil Communautaire - Séance du 19 JUIN 2020

Piscine du Bocage - Vitré

M. Henri Mouton, Vice Président en charge des Sports

**PROPOSITION DES TARIFS
à compter du 1er JUILLET 2020**

Intitulé	Tarifs actuels €			Propositions		
	Tarifs HT	Montant TVA Taux de 20%	Tarifs TTC	Tarifs HT	Montant TVA Taux de 20%	Tarifs TTC
Supports Abonnement						
Carte d'abonnement	1,67 €	0,33 €	2,00 €	1,67 €	0,33 €	2,00 €
Badge d'abonnement	4,17 €	0,83 €	5,00 €	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Carte d'abonnement supplémentaire pour multi-abonnements		Gratuit			Gratuit	
Badge d'abonnement supplémentaire pour multi-abonnements		Gratuit			Gratuit	
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)						
Unitaire	4,25 €	0,85 €	5,10 €	4,25 €	0,85 €	5,10 €
10 entrées	38,25 €	7,65 €	45,90 €	38,25 €	7,65 €	45,90 €
Carte mensuelle (30 jours)	19,13 €	3,83 €	22,95 €	19,13 €	3,83 €	22,95 €
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)		Gratuit			Gratuit	
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN		Gratuit			Gratuit	
Tarif Réduit : Etudiants, Personnes en situation de Handicap, Demandeur d'emploi	3,83 €	0,77 €	4,60 €	3,83 €	0,77 €	4,60 €
Unitaire groupes associations/Sport-Santé	3,25 €	0,65 €	3,90 €	3,25 €	0,65 €	3,90 €
Baignade Enfants						
Unitaire (de 3 ans à 17 ans)	3,17 €	0,63 €	3,80 €	3,17 €	0,63 €	3,80 €
10 entrées (de 3 ans à 17 ans)	28,50 €	5,70 €	34,20 €	28,50 €	5,70 €	34,20 €
Carte Mensuelle (30 jours) (de 3 ans à 17 ans)	14,25 €	2,85 €	17,10 €	14,25 €	2,85 €	17,10 €
Unitaire groupes associations (de 3 ans à 17 ans)	2,42 €	0,48 €	2,90 €	2,42 €	0,48 €	2,90 €
Enfant moins de 3 ans		Gratuit			Gratuit	
Baignade aménagée jeunes enfants (de 2 à 6 ans)						
Adulte	4,25 €	0,85 €	5,10 €	4,25 €	0,85 €	5,10 €
Enfant de 2 à 6 ans	3,17 €	0,63 €	3,80 €	3,17 €	0,63 €	3,80 €
Famille						
Pack Famille (5 personnes avec au maximum 2 adultes)	16,21 €	3,24 €	19,45 €	16,21 €	3,24 €	19,45 €
Pack Famille Enfant supplémentaire	2,42 €	0,48 €	2,90 €	2,42 €	0,48 €	2,90 €
Carte mensuelle (jusqu'à 5 personnes avec au maximum 2 adultes) (30 jours)	58,33 €	11,67 €	70,00 €	58,33 €	11,67 €	70,00 €
Événementiel						
Tarif Anniversaire 8 personnes (2 adultes +6 enfants max)	33,54 €	6,71 €	40,25 €	33,54 €	6,71 €	40,25 €
Personne supplémentaire Anniversaire	3,17 €	0,63 €	3,80 €	3,17 €	0,63 €	3,80 €
Sauna - Hammam						
Unitaire	8,00 €	1,60 €	9,60 €	8,00 €	1,60 €	9,60 €
Carte mensuelle	32,00 €	6,40 €	38,40 €	32,00 €	6,40 €	38,40 €
Supplément sauna - hammam (si baignade déjà réglée)	3,75 €	0,75 €	4,50 €	3,75 €	0,75 €	4,50 €
Associations sur un créneau défini						
Séance d'hydrothérapie (20')	4,00 €	0,80 €	4,80 €	4,00 €	0,80 €	4,80 €
Public / Sport-Santé 1 séance 0h20	8,33 €	1,67 €	10,00 €	8,33 €	1,67 €	10,00 €
Patient 1 séance (médical) 0h20	6,67 €	1,33 €	8,00 €	6,67 €	1,33 €	8,00 €
Praticien encadrant une séance d'hydrothérapie		Gratuit			Gratuit	
Pack "Récupération" (Hydrothérapie 0h20 + Sauna Hammam sur créneau défini)	11,25 €	2,25 €	13,50 €	11,25 €	2,25 €	13,50 €
Associations 1 séance de 0h20 sur un créneau défini	4,17 €	0,83 €	5,00 €	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Pack "Récupération" Associations (Hydrothérapie 0h20 + Sauna Hammam sur créneau défini)	7,08 €	1,42 €	8,50 €	7,08 €	1,42 €	8,50 €
Supplément Hydrothérapie (si sauna déjà réglé)	3,25 €	0,65 €	3,90 €	3,25 €	0,65 €	3,90 €
Supplément Hydrothérapie (si baignade déjà réglé)	4,08 €	0,82 €	4,90 €	4,08 €	0,82 €	4,90 €
Initiation ou perfectionnement (45')						
Enfants/ Ados 1 séance: à la séance, au trimestre, au semestre, à l'année ou en stage vacances	6,54 €	1,31 €	7,85 €	6,54 €	1,31 €	7,85 €
Adultes/Sport-Santé 1 séance: à la séance, au trimestre, au semestre, à l'année ou en stage vacances	7,25 €	1,45 €	8,70 €	7,25 €	1,45 €	8,70 €
Aquagym, Aquados, AquaRetraité, Natation Prénatale (45')						
Public/Sport-Santé 1 séance: à la séance, au trimestre ou en animation vacances	6,75 €	1,35 €	8,10 €	6,75 €	1,35 €	8,10 €
Aqua Bike (40'), Circuit training (45')						
Public/Sport-Santé 1 séance encadrée	8,83 €	1,77 €	10,60 €	8,83 €	1,77 €	10,60 €
Public/Sport-Santé Location une heure (en supplément de la baignade)	2,50 €	0,50 €	3,00 €	2,50 €	0,50 €	3,00 €
Jardin d'enfants						
1 séance 1h00	7,50 €	1,50 €	9,00 €	7,50 €	1,50 €	9,00 €
1 séance 0h30	3,75 €	0,75 €	4,50 €	3,75 €	0,75 €	4,50 €
TARIF 2ème ACTIVITE hebdomadaire Adulte (pour l'achat simultané de deux activités)						
AQUAGYM 2ème activité hebdo, la séance	4,71 €	0,94 €	5,65 €	4,71 €	0,94 €	5,65 €
AQUABIKE OU CIRCUIT TRAINING 2ème activité hebdo, la séance	6,17 €	1,23 €	7,40 €	6,17 €	1,23 €	7,40 €
COURS NATATION 2ème activité hebdo, la séance	5,08 €	1,02 €	6,10 €	5,08 €	1,02 €	6,10 €
Compétition Fédérale ou Scolaire						
1/2 journée ou journée		Gratuit			Gratuit	
Personnel présent accueil ou surveillance, l'heure par personnes	20,83 €	4,17 €	25,00 €	20,83 €	4,17 €	25,00 €
Stage FFN						
Une ligne d'eau par créneau	11,33 €	2,27 €	13,60 €	11,33 €	2,27 €	13,60 €
La semaine	262,50 €	52,50 €	315,00 €	262,50 €	52,50 €	315,00 €
Clubs sportifs						
CVN Compétition (+ 100 pts)		Gratuit			Gratuit	
Ecole de formation CVAS et CVN (-100pts), Sports scolaire compétition (UNSS, UGSEL,...)	0,54 €	0,11 €	0,65 €	0,54 €	0,11 €	0,65 €
Location 1 ligne d'eau par heure : Cvn "Masters" ou "loisirs", CVAS (Plongée subaquatique), 353TCV (triathlon)	8,98 €	1,80 €	10,78 €	8,98 €	1,80 €	10,78 €
Location d'un bassin sportif (avec surveillance)						
L'heure	145,83 €	29,17 €	175,00 €	145,83 €	29,17 €	175,00 €
Location d'un bassin sportif et du bassin ludique (avec surveillance)						
L'heure	266,67 €	53,33 €	320,00 €	266,67 €	53,33 €	320,00 €
Deux heures	441,67 €	88,33 €	530,00 €	441,67 €	88,33 €	530,00 €
Trois heures	608,33 €	121,67 €	730,00 €	608,33 €	121,67 €	730,00 €
Location salle de réunion (Hors convention et clubs à demeure)						
Demie journée	29,17 €	5,83 €	35,00 €	29,17 €	5,83 €	35,00 €
Journée	50,00 €	10,00 €	60,00 €	50,00 €	10,00 €	60,00 €
Formations						
BNSSA, Ecole de sauvetage	136,04 €	27,21 €	163,25 €	136,04 €	27,21 €	163,25 €
SB	69,13 €	13,83 €	82,95 €	69,13 €	13,83 €	82,95 €
Scolaires						
Primaires par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	2,82 €	0,56 €	3,38 €	2,82 €	0,56 €	3,38 €
Secondaire par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	1,99 €	0,40 €	2,39 €	1,99 €	0,40 €	2,39 €
Secondaire par élève et par créneau de 1h00 (à compter du 1er.09)	2,99 €	0,60 €	3,59 €	2,99 €	0,60 €	3,59 €

Remarques:

- Pour les forfaits, l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée.
- Dans le cadre de la pandémie du COVID 19, les séances non dispensées pourront être soit reportées, soit échangées contre une autre prestation d'une valeur identique, ou bien remboursées.
- Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans.
- Sous réserve de l'ouverture d'un ou des bassins au public, l'accès à la baignade sera autorisé pour tous les cours, et les personnes fréquentant l'espace bien-être.
- Pour l'offre de deux activités hebdomadaires, la remise s'opèrera sur le produit le moins cher

Les tarifs "Baignade" Adultes et Enfants

La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:

- Tarif 10 entrées = 10 entrées unitaires - 10 % environ.
- Timbre mensuel = tarif 10 entrées X une fréquentation mensuelle égale à 5 baignades environ.
- Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.
- Timbre mensuel Sauna-Hammam = entrée unitaire X une fréquentation mensuelle égale à 4 passages.

Pour les clubs sportifs:

Pour les catégories devant louer les bassins, il est préférentiel un tarif à la ligne d'eau par heure afin de tenir compte des bassins aux dimensions différentes. Toutefois, lorsque l'association utilise le bassin entièrement, pour une même catégorie de public, le calcul sera appliqué pour la totalité des lignes d'eau composant le bassin utilisé.

A Noter:

Les tarifs seront en application à partir du 1er juillet 2020, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreront en vigueur au 1er septembre 2020.

DC 2020_090 : Piscine Caneton de La Guerche de Bretagne : Tarifs au 1er juillet 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du Vice-Président en charge des sports ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant l'objectif d'harmonisation des tarifs des piscines communautaires pour une activité de même nature ;

Considérant les perturbations de la programmation des activités en raison de la pandémie du Coronavirus COVID 19 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de favoriser l'accès à la baignade au plus grand nombre, et plus particulièrement les enfants et les familles ;

Il vous est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} juillet 2020, selon le tableau suivant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Piscine Caneton - La Guerche de Bretagne

PROPOSITION DES TARIFS

M. Henri Mouton, Vice Président en charge des Sports

à compter du 1er JUILLET 2020

Intitulé	Tarifs actuels €	Tarif proposés €
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)		
Unitaire	3,35 €	3,35 €
10 entrées	30,15 €	30,15 €
Heures creuses	2,15 €	2,15 €
10 entrées heures creuses	21,50 €	21,50 €
Unitaire groupes associations	2,45 €	2,45 €
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)	Gratuit	Gratuit
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN	Gratuit	Gratuit
Baignade Enfants		
Unitaire (de 3 ans à 17 ans)	2,15 €	2,15 €
10 entrées (de 3 ans à 17 ans)	19,35 €	19,35 €
Unitaire groupes associations (de 3 ans à 17 ans)	1,65 €	1,65 €
Enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
Jardin d'enfants		
1 séance 0h30	4,50 €	4,50 €
10 séances 0h30	45,00 €	45,00 €
Cours de natation enfants		
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, aquapalmage, Stage, Animations la séance	7,85 €	7,85 €
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, aquapalmage, Stage, Animations 5 séances	39,25 €	39,25 €
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, aquapalmage, Stage, Animations 10 séances	78,50 €	78,50 €
Cours de natation adultes		
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, Aquapalmage, Aquaphobie, Aquarondeur, Aquapalmage, Muscul et eau animé, Multi-activité, Stage, Animations la séance	8,70 €	8,70 €
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, Aquapalmage, Aquaphobie, Aquarondeur, Aquapalmage, Muscul et eau animé, Multi-activité, Stage, Animations 5 séances	43,50 €	43,50 €
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, Aquapalmage, Aquaphobie, Aquarondeur, Aquapalmage, Multi-activité, Stage, Animations 10 séances	87,00 €	87,00 €
Initiation, Perfectionnement, Multi-activité, Aquapalmage, Aquaphobie, Aquarondeur, Aquapalmage, Multi-activité, Stage 10 séances Bi-Hebdomadaires	147,90 €	147,90 €
Gym Aquatique		
1 séance	8,10 €	8,10 €
10 séances	81,00 €	81,00 €
Muscul et ' eau		
1 séance libre	6,35 €	6,35 €
5 séances libres	31,75 €	31,75 €
Compétition Fédérale ou Scolaire		
1/2 journée ou journée	Gratuit	Gratuit
Personnel présent accueil ou surveillance, l'heure par personne	25,00 €	25,00 €
Stage Fédéral		
Une ligne d'eau par créneau	13,60 €	13,60 €
La semaine	253,00 €	253,00 €
Clubs sportifs		
Ecoles de formation Aqua Club et CVN (-100 pts), sports scolaire Unss/ Ugsel compétition	0,65 €	0,65 €
Aqua Club compétition enfants, CVN Compétition Enfants (+100 pts)	Gratuit	Gratuit
Clubs loisirs enfants ou adultes, Masters: l'heure 1 ligne	10,78 €	10,78 €
Location de tout l'équipement		
L'heure	119,50 €	121,00 €
Scolaires		
Primaires par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	3,38 €	3,38 €
Secondaire par élève et par créneau de 40 minutes (à compter du 1er.09)	2,39 €	2,39 €
Secondaire par élève et par créneau de 1h00 (à compter du 1er.09)	3,59 €	3,59 €

Remarques:

- Pour les forfaits l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée.
- Dans le cadre de la pandémie du COVID 19, les séances non dispensées pourront être soit reportées, soit échangées contre une autre prestation d'une valeur identique, ou bien remboursées.
- Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans.

Les tarifs "Baignade" Adultes et Enfants

La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:

- Tarif 10 entrées = 10 entrées unitaires - 10 % environ.
- Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.

Pour les clubs sportifs:

Pour les catégories devant louer les bassins, il est préféré un tarif à la ligne d'eau par heure afin de tenir compte des bassins aux dimensions différentes.

Toutefois, lorsque l'association utilise le bassin entièrement, pour une même catégorie de public, le calcul sera appliqué pour la totalité des lignes d'eau composant le bassin utilisé.

A NOTER:

Les tarifs seront en application à partir du 1er juillet 2020, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreront en vigueur au 1er septembre 2020.

DC_2020_091 : Piscine Aquatide d'Argentré du Plessis : Tarifs au 1er juillet 2020

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mai 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu l'avis favorable du Vice-Président en charge des sports ;

Considérant l'assujettissement des tarifs de la seule piscine du Bocage à la TVA ;

Considérant l'objectif d'harmonisation des tarifs des piscines communautaires pour une activité de même nature ;

Considérant les perturbations de la programmation des activités en raison de la pandémie du Coronavirus COVID 19 ;

Considérant la volonté de Vitré Communauté de favoriser l'accès à la baignade au plus grand nombre, et plus particulièrement les enfants et les familles ;

Il vous est proposé de maintenir les tarifs actuels à compter du 1^{er} juillet 2020, selon le tableau suivant :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Piscine Aquatide - Argentré du Plessis

PROPOSITION DES TARIFS

M.Henri Mouton, Vice Président en charge des Sports

à compter du 1er JUILLET 2020

Intitulé	Tarifs actuels €	Propositions
Baignade Adultes (à partir de 18 ans)		
Unitaire	4,20 €	4,20 €
10 entrées	37,80 €	37,80 €
Unitaire groupes associations (1h)	3,20 €	3,20 €
Accompagnateur des groupes constitués (selon la réglementation en vigueur)		<i>Gratuit</i>
Maître-Nageurs ou détenteurs d'une carte d'international FFN		<i>Gratuit</i>
Baignade Enfants		
Unitaire (3 à 17 ans)	3,15 €	3,15 €
10 entrées (3 à 17 ans)	28,15 €	28,15 €
Unitaire groupes associations (1h) (3 à 17 ans)	2,39 €	2,39 €
Enfant moins de 3 ans	<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
Jardin aquatique		
Jardin Aquatique le trimestre (10 séances)	90,00 €	90,00 €
Jardin Aquatique la séance	9,00 €	9,00 €
Cours de natation enfants		
Préapprentissage GSM, CP, Apprentissage, Renforcement, Perfectionnement le trimestre (10 séances)	78,50 €	78,50 €
Préapprentissage GSM, CP, Apprentissage, Renforcement, Perfectionnement et Stage la séance	7,85 €	7,85 €
Cours de natation Adultes		
Apprentissage, Perfectionnement le Trimestre (10 séances)	87,00 €	87,00 €
Apprentissage, Perfectionnement et Stage la séance	8,70 €	8,70 €
Gym aquatique		
Gym Aquatique Trimestre (10 séances)	81,00 €	81,00 €
Gym Aquatique la séance	8,10 €	8,10 €
Location salle de réunion (Hors convention et clubs à demeure)		
Demie journée	35,00 €	35,00 €
Journée	60,00 €	60,00 €
Scolaires		
Primaires (séance de 40 minutes à compter du 01 sept.) Tarif à l'élève par séance	3,38 €	3,38 €
Secondaires (séance de 30 minutes à compter du 01/ sept.) Tarif à l'élève par séance	1,79 €	1,79 €
Secondaires (séance de 40 minutes à compter du 01/ sept.) Tarif à l'élève par séance	2,39 €	2,39 €
Secondaires (séance de 1h00 à compter du 01/ sept.) Tarif à l'élève par séance	3,59 €	3,59 €
Location l'équipement		
L'heure avec MNS	121,45 €	121,45 €

Remarques:

- Pour les forfaits l'absence à une séance ne sera ni récupérée, ni remboursée.
- Dans le cadre de la pandémie du COVID 19, les séances non dispensées pourront être soit reportées, soit échangées contre une autre prestation d'une valeur identique, ou bien remboursées.
- Baignade gratuite pour les moins de 3 ans, tarif "Adulte" à partir de 18 ans.

Les tarifs "Baignade" Adultes et Enfants

La philosophie de la politique tarifaire est déclinée comme suit:

- Tarif 10 entrées = 10 entrées unitaires - 10 % environ.
- Tarif groupe = tarif 10 entrées - 15 % environ.

A NOTER:

Les tarifs seront en application à partir du 1er juillet 2020, à l'exception des tarifs concernant les scolaires qui entreront en vigueur au 1er septembre 2020.

Fin de séance.

Aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Vitré
Le 24 juin 2020

Le Président
Pierre MEHAIGNERIE
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Pierre BRAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Brault', with a stylized flourish at the end.